



# Parc naturel

CŒUR DE  
CONDROZ

Parc naturel Cœur de Condroz | Rue de la Pichelotte 9D | 5340 Gesves - Belgique

+32 83 670 341 | [info@coeurdecondroz.be](mailto:info@coeurdecondroz.be) | [www.coeurdecondroz.be](http://www.coeurdecondroz.be)



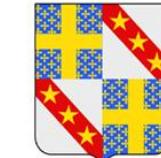
Cofinancé par  
l'Union européenne



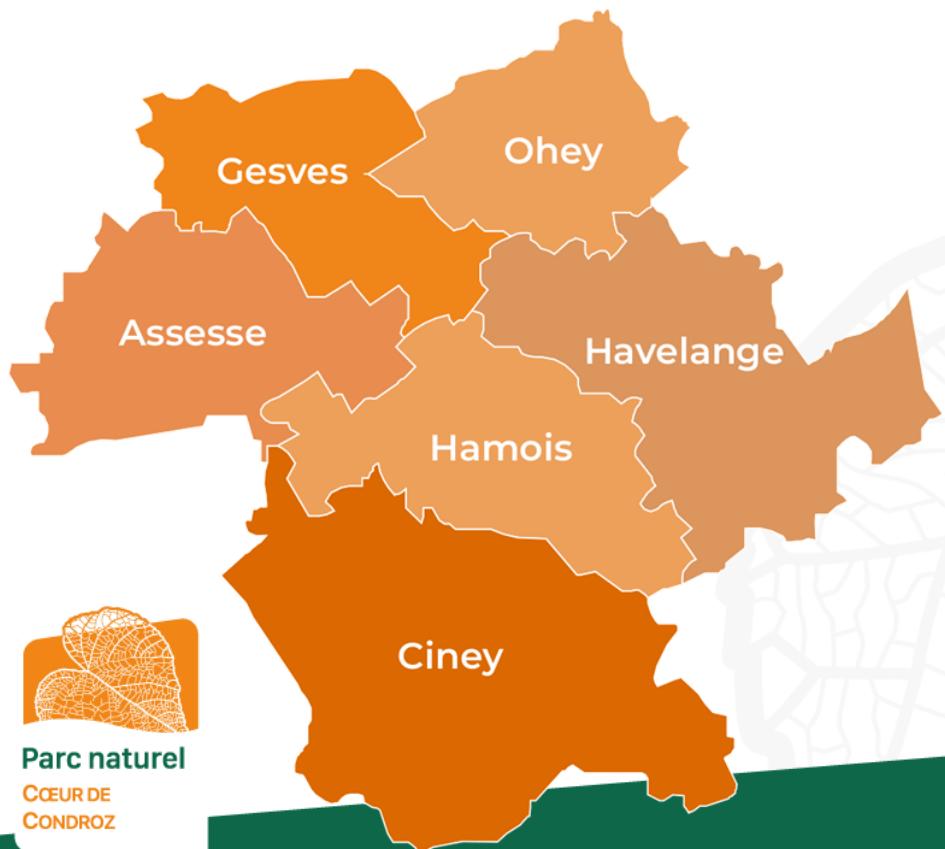
Avec le soutien de  
la  
**Wallonie**



**PROVINCE**  
de NAMUR



# LE PARC NATUREL DE CONDROZ



6  
COMMUNES

50.024  
HABITANTS

52.944  
HECTARES

63%  
DE LA SUPERFICIE DÉDIÉE À L'AGRICULTURE  
ET AUX PRAIRIES

26%  
DE FÔRET

11%  
DE BÂTI



Parc naturel  
CŒUR DE  
CONDROZ

# MISSIONS GENERALES

PARTENARIATS &  
COOPERATION

PAYSAGE ET  
AMENAGEMENT  
DU TERRITOIRE

ACCUEIL,  
ÉDUCATION &  
INFORMATION



Parc naturel  
CŒUR DE  
CONDROZ

PROTECTION, GESTION ET  
VALORISATION DU PATRIMOINE  
NATUREL

RECHERCHE &  
INNOVATION

DEVELOPPEMENT  
SOCIAL & ÉCONOMIQUE

<https://coeurdecondroz.be/>



Parc naturel  
CŒUR DE  
CONDROZ



Chargé de mission énergie

Jérémie Vanhaverbeke



[jeremie.Vanhaverbeke@coeurdecondroz.be](mailto:jeremie.Vanhaverbeke@coeurdecondroz.be)



0492/88.90.98



[COEURDECONDROZ.BE](http://COEURDECONDROZ.BE)



[PARCNATURELCOEURDECONDROZ](https://www.facebook.com/PARCNATURELCOEURDECONDROZ)



[PARC NATUREL CŒUR DE CONDROZ](https://www.linkedin.com/company/parc-naturel-coeur-de-condroz)



NEWSLETTER



Parc naturel

CŒUR DE  
CONDROZ



Parc naturel  
CŒUR DE  
CONDROZ



# Partageons notre électricité en Cœur de Condroz

Mercredi 19/11 Gesves  
Mercredi 26/11 Assesse  
Jeudi 27/11 Havelange  
Mardi 02/12 Ciney  
Mercredi 03/12 Hamois  
Jeudi 04/12 Ohey



Cofinancé par  
l'Union européenne



Avec le soutien de  
la PROVINCE de NAMUR  
Wallonie



PROVINCE de NAMUR



MUNICIPALITÉ de  
HAMOIS





# Partageons l'électricité localement

Eléments de contexte

Le partage d'électricité

Les acteurs d'accompagnement pour vous aider

Vos questions

On se lance ? Vos motivations et besoins



Parc naturel  
CŒUR DE  
CONDROZ

# Eléments de contexte



Parc naturel  
CŒUR DE  
CONDROZ



# Le marché de l'électricité

## Acteurs



Parc naturel  
CŒUR DE  
CONDROZ



# Le marché de l'électricité

## Fournisseurs

Achat électricité "en gros" aux producteurs et revente "au détail" aux consommateurs

Fixent leurs prix selon le marché, proposent des contrats et envoient les factures

Précisions :

- Tout client a le droit de choisir son fournisseur et de mettre fin à son contrat d'électricité (préavis)
- Montant facture d'électricité -> fournisseur -> une partie vers d'autres acteurs (Etat, Wallonie, Elia, GRD, ...)
- COCITER = fournisseur "citoyen" rassemblant plusieurs coopératives (Champs d'Energie, CLEF, HesbEnergie, ...).



Parc naturel  
CŒUR DE  
CONDROZ



# Le marché de l'électricité

## Gestionnaires de réseau (GRD)

Gestionnaire de Transport (GRT) : **ELIA** : transporte l'électricité sur de longues distances entre les grandes centrales et les régions

Gestionnaires de Distribution (GRD) : **RESA, ORES, AIEG, ...** : gère le réseau dans les villes et villages jusqu'aux compteurs des consommateurs

Précisions :

- le client ne choisit pas son GRD, il dépend de la commune où il habite/est installé
- le GRD installe le compteur, relève les index et intervient en cas de panne



Parc naturel  
CŒUR DE  
CONDROZ



# Le marché de l'électricité

## Pouvoirs publics

La Wallonie est compétente pour l'énergie à l'échelle régionale et locale :

- GW : fixe les grandes orientations : énergies renouvelables, fonctionnement du marché régional, ...
- CWaPE = régulateur wallon : surveille les GRD, valide les tarifs, publie des données, contrôle le respect des règles, service de médiation

Précisions :

- État et Wallonie perçoivent certaines redevances liées à l'électricité (énergie verte ; raccordement -> Fonds Energie, ...)
- services publics : information ([Guichets Énergie](#)) ; outils (comparateur contrats des fournisseurs [CompaCWaPE](#), [calcul potential solaire](#) sur bâtiment, ...)

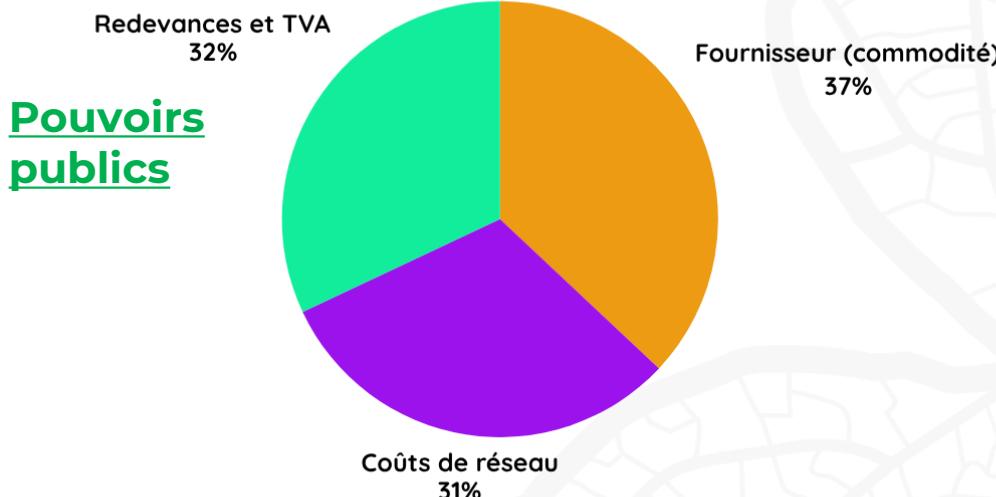


Parc naturel  
CŒUR DE  
CONDROZ



# Le marché de l'électricité

## Facture

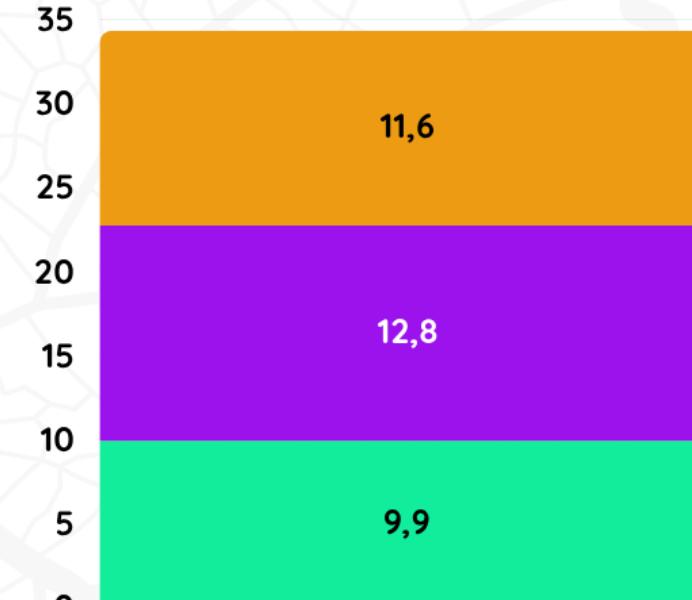


## Pouvoirs publics

## GRT - GRD

Source : CREG

**Répartition pour un kWh : 34,25 c€/kWh**



**Répartition pour un kWh (en centimes d'euro)**

Source : Luminus BasicFlex (06/2025),

hors tarif prosumer et frais annuels



Parc naturel  
CŒUR DE  
CONDROZ



# Le marché de l'électricité

## Evolution du réseau électrique

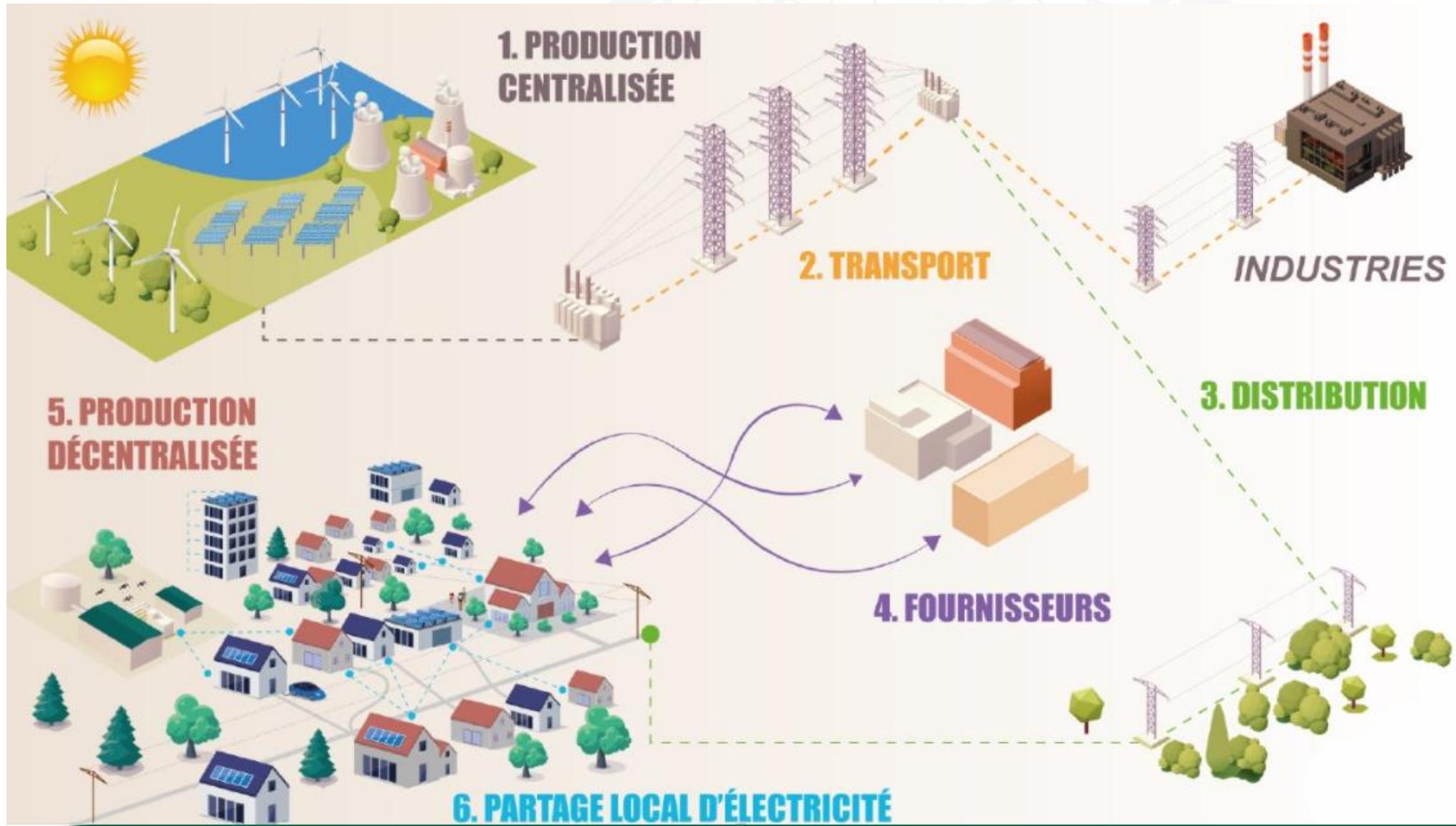
**Productions centralisées** (centrales nucléaires, centrales au charbon, centrales TGV, éoliennes, ...) + **consommateurs** disséminés sur le territoire

- Productions centralisées
  - + consommateurs et **consommateurs-producteurs** décentralisés et disséminés
  
- Productions centralisées
  - + consommateurs et consommateurs-producteurs décentralisés et disséminés
  - + **partage localement entre producteurs et consommateurs**





# Le marché de l'électricité

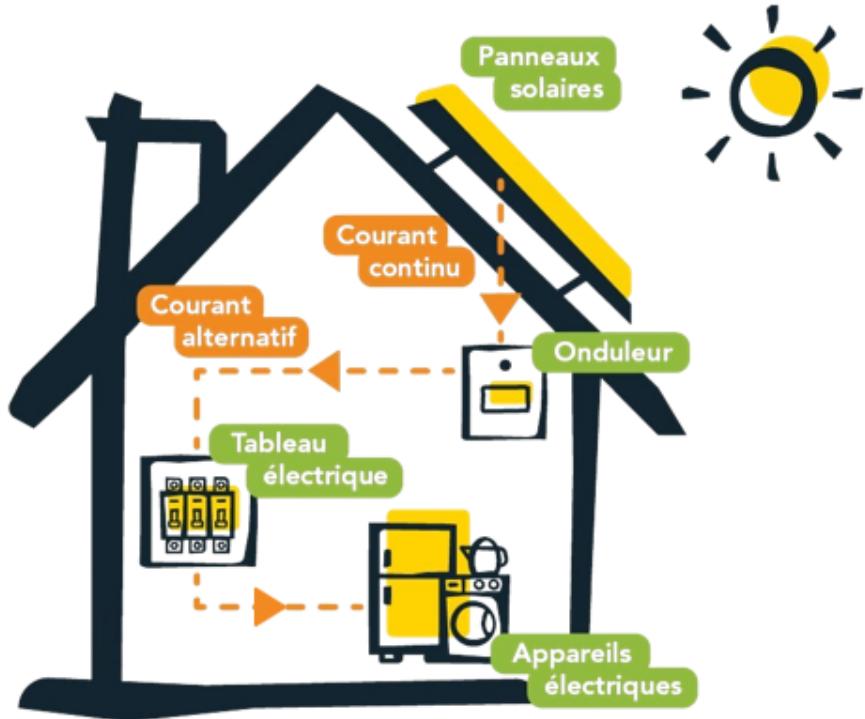


Parc naturel  
CŒUR DE  
CONDROZ



# La production décentralisée d'électricité

## Production et autoconsommation



Source du schéma : [ores.be](http://ores.be)

Les besoins du ménage sont identiques à la quantité d'énergie produite par les panneaux photovoltaïques.

**On dit que le ménage **autoconsomme** cette électricité.**



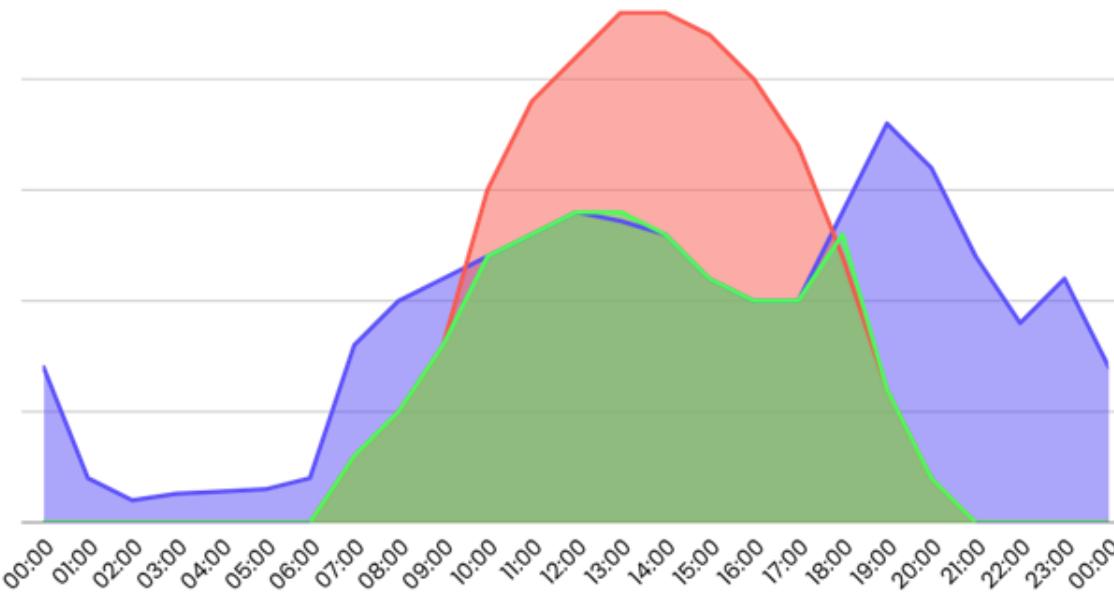
Parc naturel  
CŒUR DE  
CONDROZ



# La production décentralisée d'électricité

## Production, autoconsommation et injection

### Production et consommation électrique d'un ménage autoproducteur



#### Légende

- Prélèvement
- Autoconsommation
- Surplus/injection

Consommation = prélèvement + autoconsommation

Production totale = autoconsommation + injection



Parc naturel  
CŒUR DE  
CONDROZ



# La production décentralisée d'électricité

## Production et injection



Source du schéma : ores.be

La production d'énergie excède les besoins du ménage, l'électricité est donc **renvoyée sur le réseau**.

On dit que le ménage **injecte** cette électricité.



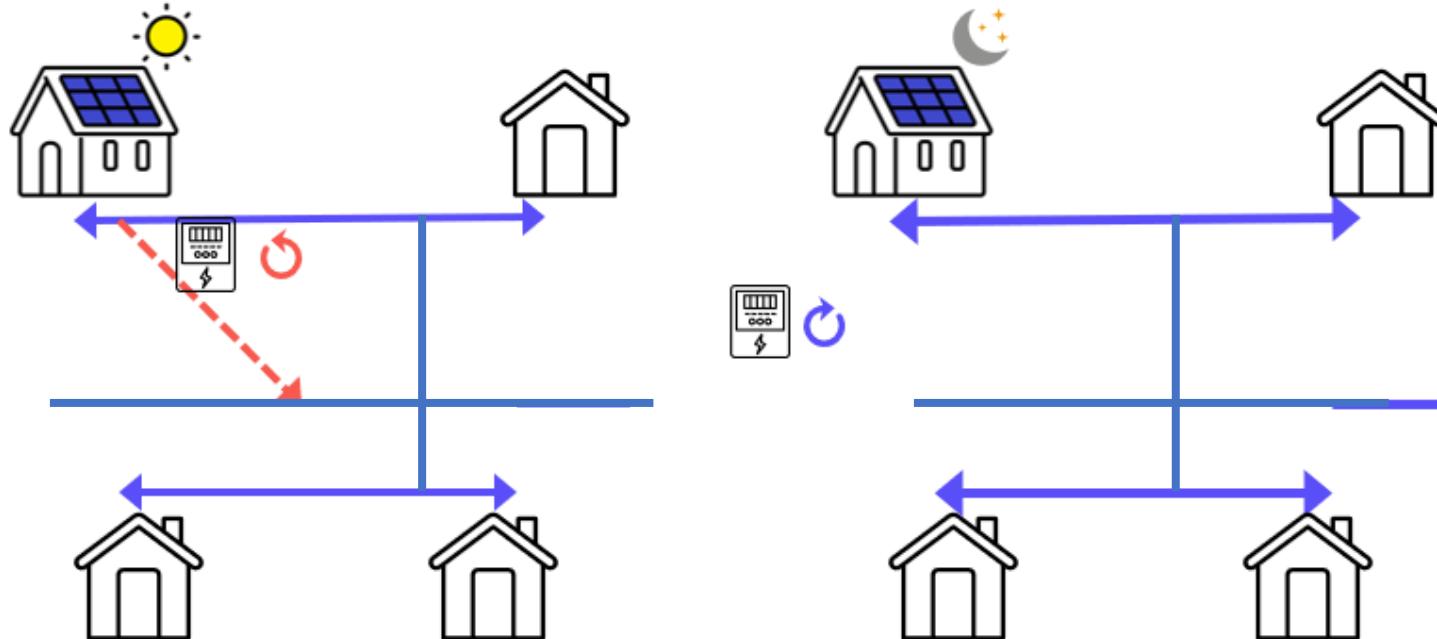
Parc naturel  
CŒUR DE  
CONDROZ



# La production décentralisée d'électricité

## Production et injection

Installation datant d'avant 2024 : Système de la compensation



### Légende

Flux électrique provenant du réseau

Flux d'électricité renouvelable



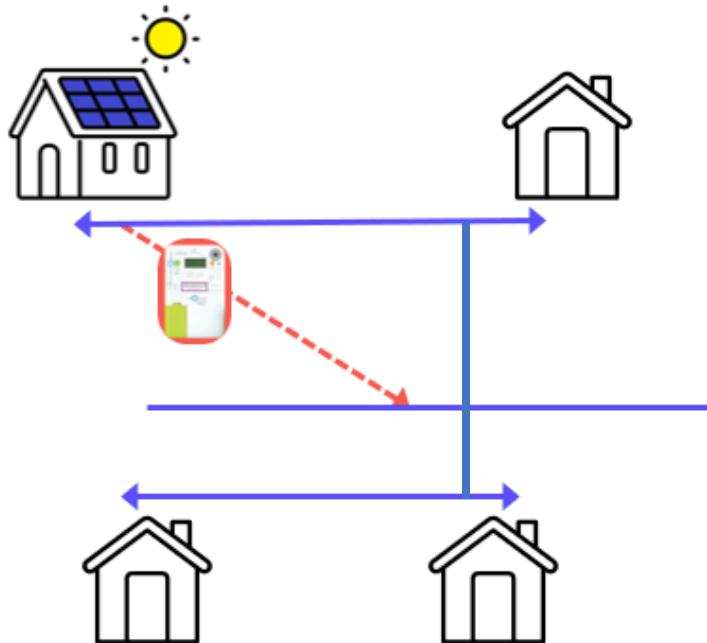
Parc naturel  
CŒUR DE  
CONDROZ



# La production décentralisée d'électricité

## Production et injection

Installation datant d'après 2024 : Revente de l'injection



Le **surplus d'électricité injecté** sur le réseau est comptabilisé par le **compteur communicant**.

L'énergie est revendue au fournisseur à un **prix nettement plus bas** que celui du **prélèvement**.

Exemple de tarifs (Luminus BasicFlex 06/2025) :

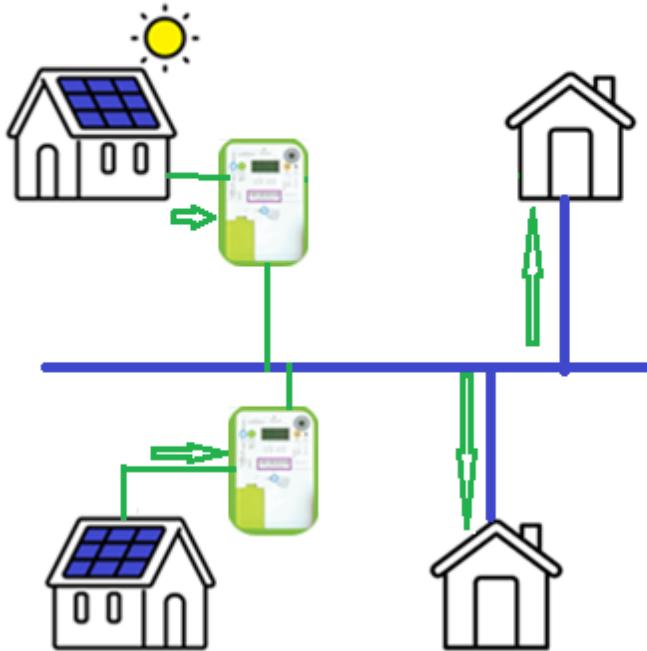
- 2,35 c€/kWh **injecté**
- 34,25 c€/kWh **prélevé** (11,6 c€ / kWh commodité électricité)





# La production décentralisée d'électricité

## Production et injection



## Le partage d'énergie !

Le surplus d'énergie est **partagé** entre les membres **d'une Communauté d'énergie** ou au sein d'un **même bâtiment** (par exemple, une copropriété).

**Tous les participant** du partage d'énergie doivent posséder un **compteur communicant**.

Les participants **s'entendent** :

- Sur le tarif d'achat et de revente du kWh,
- Sur la façon dont l'énergie est répartie entre eux.





# La production décentralisée d'électricité

## Compteur communicant

### L'outil indispensable pour le partage d'énergie



Son remplacement **est gratuit**. Pour les prosumers, veillez à le remplacer après la relève d'index !

Il permet d'accéder à de nouvelles **fonctionnalités** :

- Un portail en ligne pour suivre ses consommations,
- Relevés d'index automatiques,
- L'utilisation d'appareils connectés.

Il aide le **GRD** à mieux comprendre le réseau, à **anticiper les travaux** et aide à réduire les problèmes de **décrochage**.



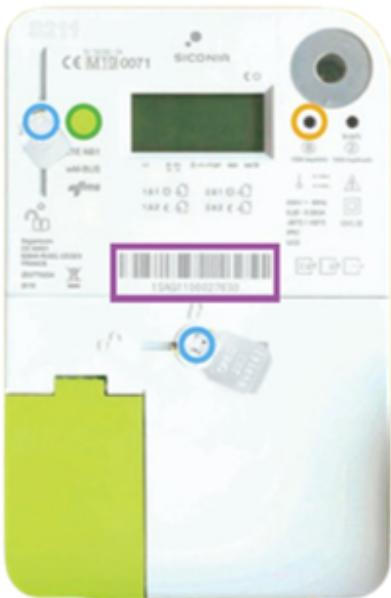


# La production décentralisée d'électricité

## Compteur communicant

### L'outil indispensable pour le partage d'énergie

Dans le cadre du partage d'énergie :



- Il transmet automatiquement les relevés d'index de chaque participant au GRD,
- Ces relevés sont réalisés tous les quarts d'heure (**injection** et **prélèvement**),
- Les **96 index journaliers** sont envoyés en une fois au GRD le lendemain par le **réseau 4G**.

Le partage d'énergie est donc “**numérique**” et ne nécessite **pas de travaux**.





# Les changements concrets qui vous concernent

## Changements tarifaires pour inciter aux changements d'habitudes de consommation

**Au 1<sup>er</sup> janvier 2026 :**

### **Augmentation des tarifs de distribution (8 à 15%) :**

Pour un **client résidentiel moyen** (3500 kWh consommés par an) :

- les **coûts de distribution augmenteront de 8 % dès 2026,**
- avec une hausse totale de 13 % sur 5 ans, **soit environ +39 euros sur la facture (sur 5 ans).**



Parc naturel  
CŒUR DE  
CONDROZ



# Les changements concrets qui vous concernent

## Changements tarifaires pour inciter aux changements d'habitudes de consommation

Au 1<sup>er</sup> janvier 2026 :

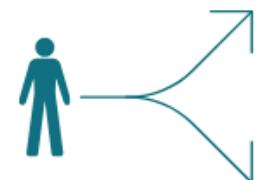
### Nouvelles périodes tarifaires : tarification standard

**Influence sur la composante 'coût de l'électricité' de la facture**

**Client prosumer : conservation de la compensation**



Parc naturel  
CŒUR DE CONDROZ



### Monohoraire - 1 tarif

Applicable du lundi au dimanche, 24h/24h

### Bihoraire - 2 tarifs

	07H00 - 11H00 17H00 - 22H00	: LES HEURES PLEINES
	11H00 - 17H00 22H00 - 07H00	: LES HEURES CREUSES

Du lundi au dimanche



PAR DÉFAUT, VOTRE CHOIX DU PASSÉ  
CONTINUE DE S'APPLIQUER EN 2026





# Les changements concrets qui vous concernent

## Changements tarifaires pour inciter aux changements d'habitudes de consommation

Au 1<sup>er</sup> janvier 2026 :

### Nouvelles périodes tarifaires : Tarification incitative IMPACT

Besoin d'un  
compteur  
communicant

Influence la  
composante  
coûts de  
distribution de  
la facture

### 5 plages horaires - 3 tarifs



17H00 - 22H00 : LES HEURES ROUGES (€€€)



07H00 - 11H00  
22H00 - 01H00 : LES HEURES ORANGE (€€)



11H00 - 17H00  
01H00 - 07H00 : LES HEURES VERTES (€)

NOUVEAU CHOIX POSSIBLE À  
PARTIR DE 2026



Du lundi au dimanche



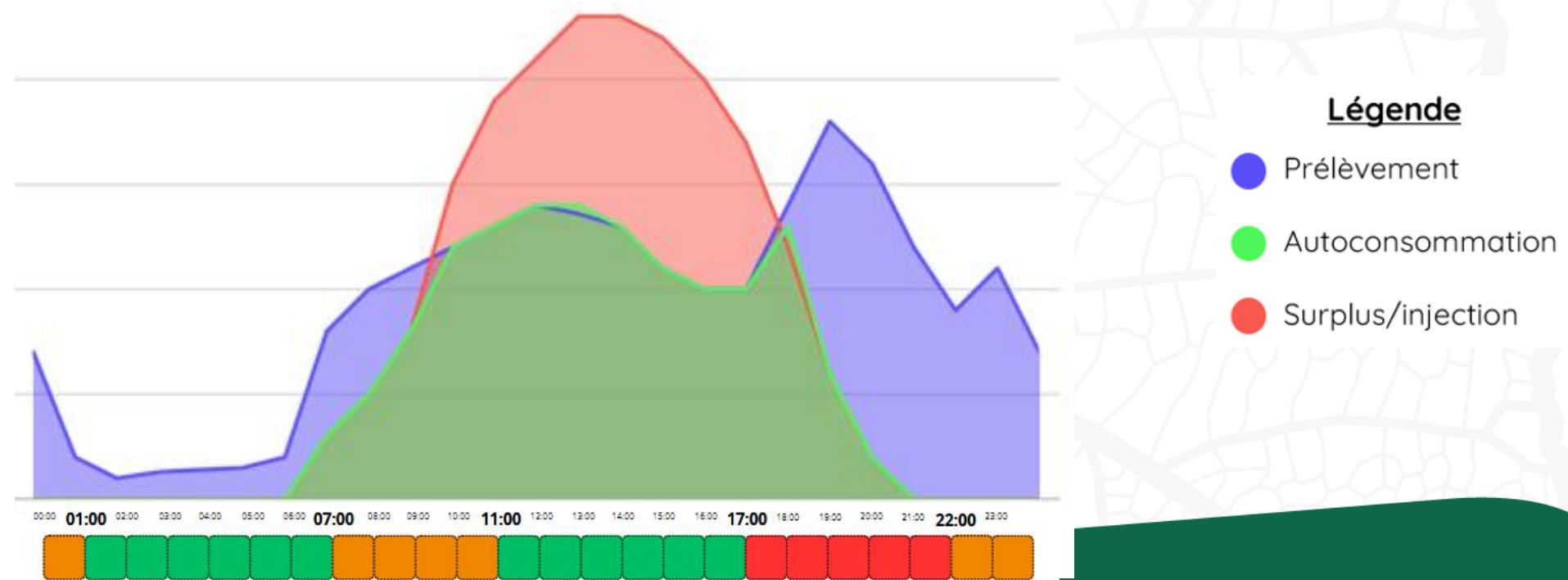
Parc naturel  
CŒUR DE  
CONDROZ



# Les changements concrets qui vous concernent

**Prévention des consommations**

**+ Changements d'habitudes de consommation**



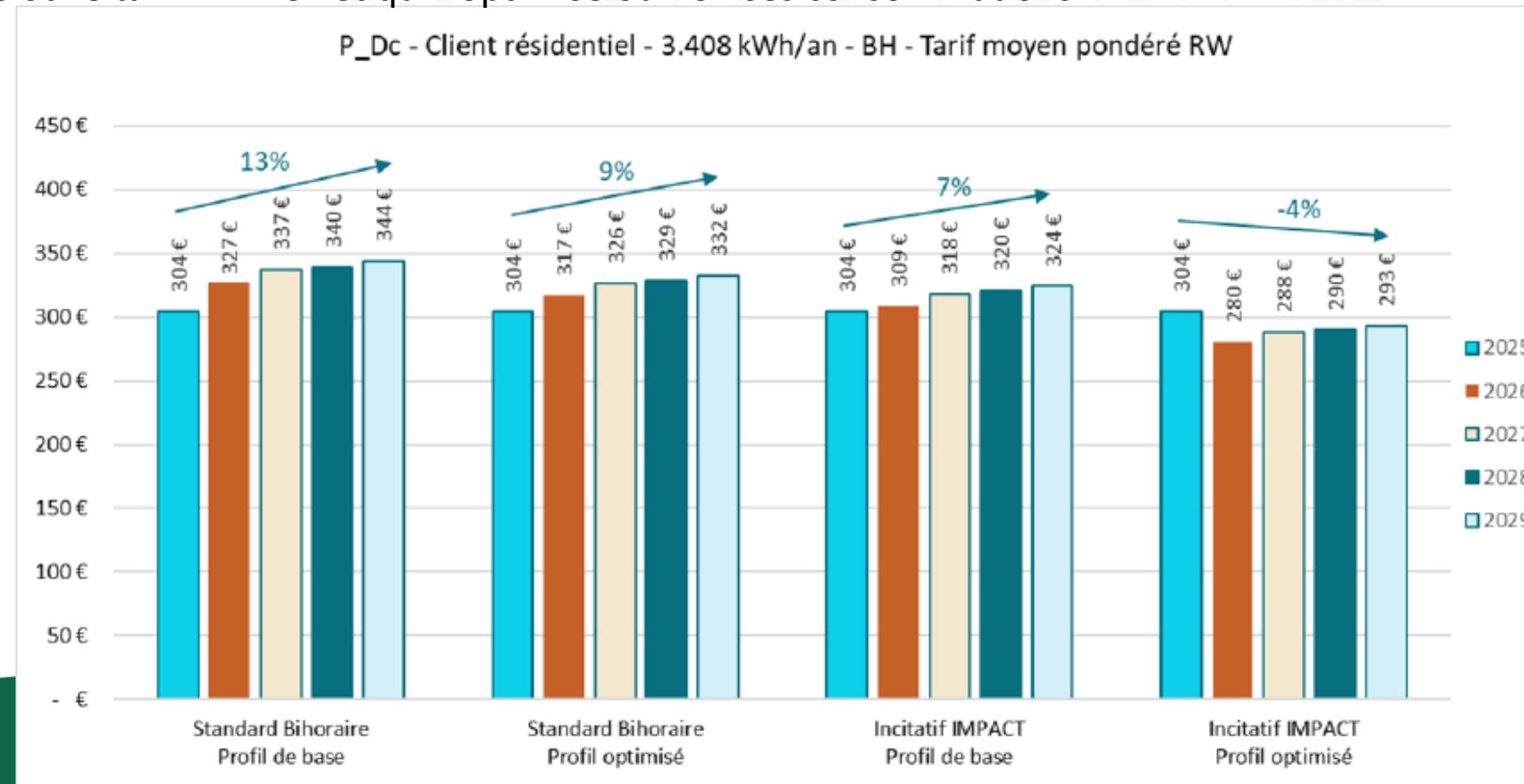
Parc naturel  
CŒUR DE CONDROZ



# Les changements concrets qui vous concernent

## Changements tarifaires pour inciter aux changements d'habitudes de consommation

Le graphique ci-dessous présente les évolutions des coûts de distribution (tarif moyen pondéré wallon), entre 2025 et 2029, pour le profil du client résidentiel P\_dc (consommation 3.408 kWh/an, bihoraire, Puissance de raccordement 11,5 kVA) selon qu'il choisit le tarif bihoraire ou le tarif IMPACT et qu'il optimise ou non ses consommations.



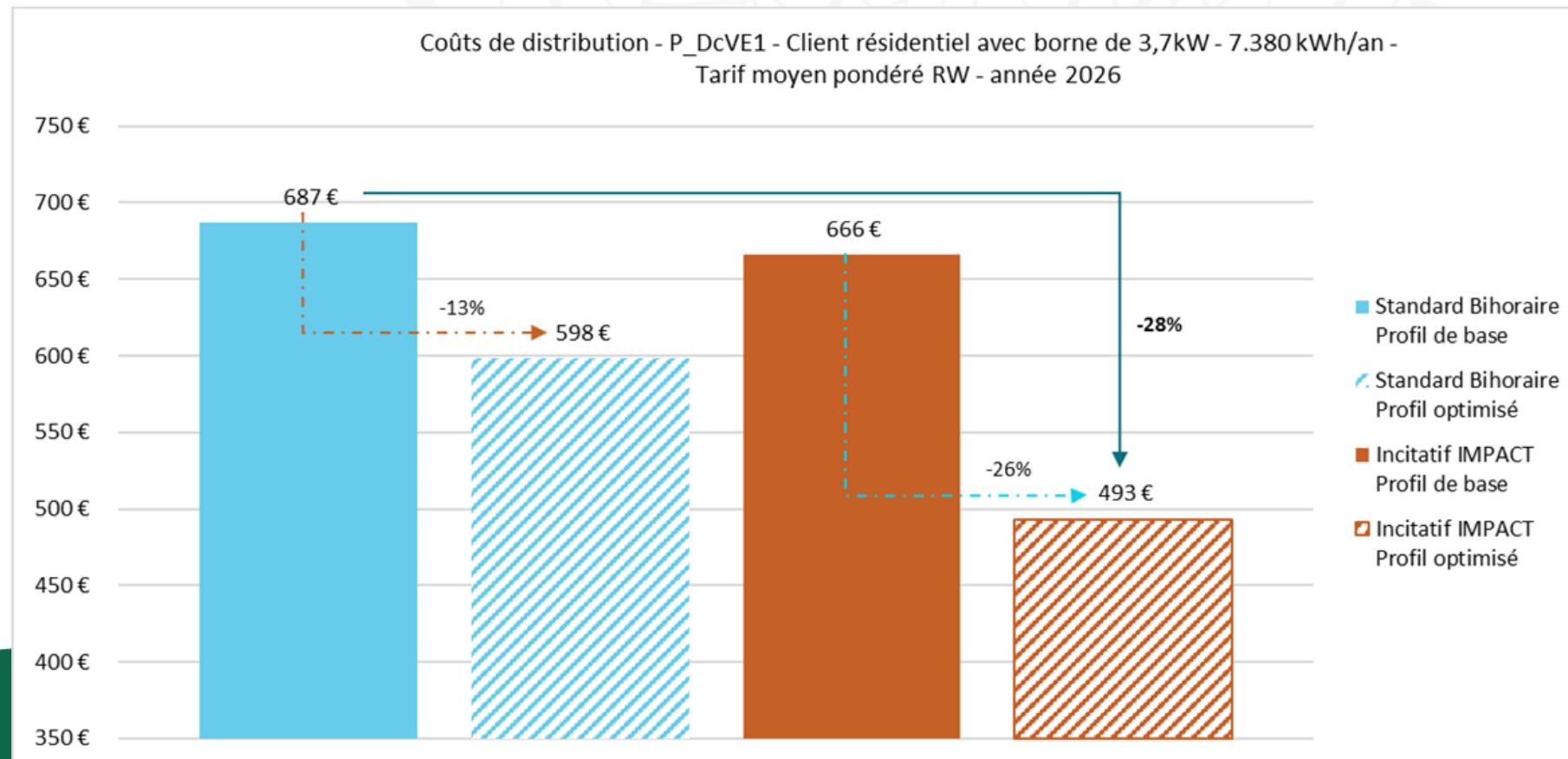
Parc naturel  
CŒUR DE  
CONDROZ



# Les changements concrets qui vous concernent

## Changements tarifaires pour inciter aux changements d'habitudes de consommation

Soit un consommateur résidentiel bihoraire équipé d'une borne de recharge pour un véhicule électrique. En choisissant le tarif IMPACT, ce consommateur peut réduire ses coûts de distribution annuels de 28% par rapport à un comportement plus statique, c'est-à-dire rester en tarification bihoraire et ne pas modifier son comportement de consommation.



Parc naturel  
CŒUR DE  
CONDROZ



# Les changements concrets qui vous concernent

## Changements tarifaires : ressources d'informations

### **Association Beprosumer**

<https://www.beprosumer.be/2025/07/02/%e2%9a%a1-tarifs-de-distribution-2026-2029-la-cwape-approuve-la-hausse-mais-ouvre-la-voie-a-des-economies-pour-les-prosumers/>

### **ORES (Assesse, Ciney, Hamois, Havelange)**

<https://www.ores.be/comprendre-ma-facture/tarifs-distribution-2026>

<https://www.ores.be/comprendre-ma-facture/monohoraire>

<https://www.ores.be/comprendre-ma-facture/bihoraire>

<https://www.ores.be/comprendre-ma-facture/impact>

### **AIEG (Ohey, Gesves)**

<https://www.aieg.be/tarifs/>

<https://www.aieg.be/le-tarif-impact/>



Parc naturel  
CŒUR DE  
CONDROZ



# Les changements concrets qui vous concernent

**Prosumer et compensation : que se passe-t-il si on remplace son compteur électromécanique par un compteur communicant ou si on modifie son installation ?**

<https://www.ores.be/particulier/compensation-avant-0101>

**Avec un compteur électromécanique (classique) :**

Si votre compteur doit être remplacé **en dehors de votre mois de relevé d'index**, vous bénéficiez d'un report de la compensation. Cela signifie que **vous ne perdez pas votre compensation**. En effet, l'énergie injectée sur le réseau au cours de l'année de facturation sera déduite du prélèvement relevé lors de votre facturation annuelle.

De plus, si vous demandez un changement de puissance, un renforcement de compteur ou encore une augmentation de puissance de l'installation photovoltaïques, vous maintenez également l'ensemble de votre compensation annuelle et ce, que que soit le mois de votre changement.

**Informations de l'association Beprosumer :**

[Perturbation du Cycle de Compensation : Ce Qu'il Faut Savoir](#)

[Vais-je perde ma réserve de production annuelle si j'installe un compteur communicant en cours d'année ?](#)



Parc naturel

CŒUR DE  
CONDROZ

# Le Partage d'électricité



Parc naturel  
CŒUR DE  
CONDROZ



# Partage d'électricité

## 1. Législation

1) Directive "renouvelable" 2018/2001 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018

Directive « marchés » 2019/944 du Parlement européen et du Conseil du 5 juin 2019

Nouveaux concepts dont la possibilité de développer de nouvelles formes de **partage d'énergie**, que ce soit en partageant de l'énergie renouvelable produite collectivement **au sein d'un même bâtiment** (clients actifs agissant collectivement au sein d'un même bâtiment)en participant à une **communauté d'énergie**.

-> transposées en droit wallon :

- [décret du 2 mai 2019](#) : principes du partage d'énergie posés -> projets pilotes autorisés et menés
- [décret 5 mai 2022](#) modifiant le [décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité](#)
- [AGW du 17 mars 2023 relatif aux communautés d'énergie et au partage d'énergie.](#)

2) Nouvelle Directive (UE) 2024/1711 du Parlement européen et du Conseil du 13 juin 2024 modifiant les directives (UE) 2018/2001 et (UE) 2019/944 en ce qui concerne l'amélioration de l'organisation du marché de l'électricité de l'Union

**-> transposition en droit wallon en 2026**



Parc naturel

CŒUR DE  
CONDROZ



# Partage d'électricité

## 2. Objectifs

"fournir des **avantages environnementaux, économiques ou sociaux** à ses participants ou en faveur des **territoires locaux** où elle exerce ses activités, **plutôt que de générer des profits** financiers" - Décret du 5 mai 2022, Art. 4 Alinéa 2.

Environnementaux :

- Favorise la **consommation locale** de l'énergie **renouvelable**,
- Valorise l'utilisation **du surplus de production** et réduit les **risques de saturation** du réseau.

Économiques :

- **Réduit la dépendance** aux fournisseurs d'énergie,
- Assure une meilleure stabilité des prix face aux **fluctuations du marché**,
- Les membres se mettent d'accord sur un prix juste et équitable.

Sociaux :

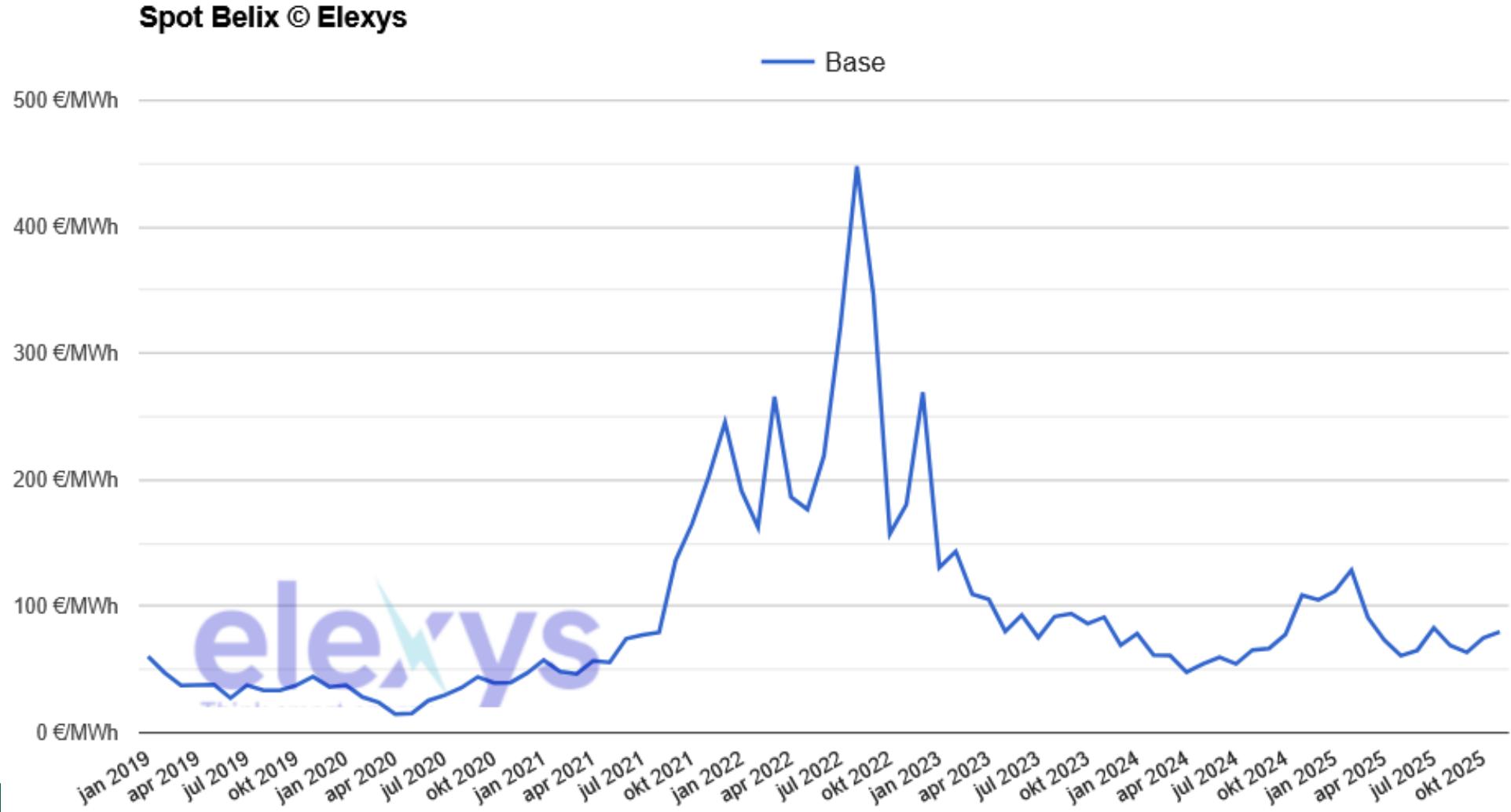
- Permet au plus grand **nombre de pouvoir bénéficier d'une énergie renouvelable**,
- Encourage les **échanges et les dynamiques solidaires locales**.





# Partage d'électricité

Evolution du coût de la commodité (l'électricité sans toutes les autres charges)



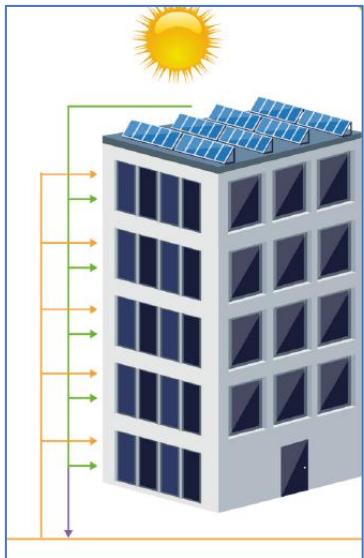
Parc naturel  
CŒUR DE  
CONDROZ



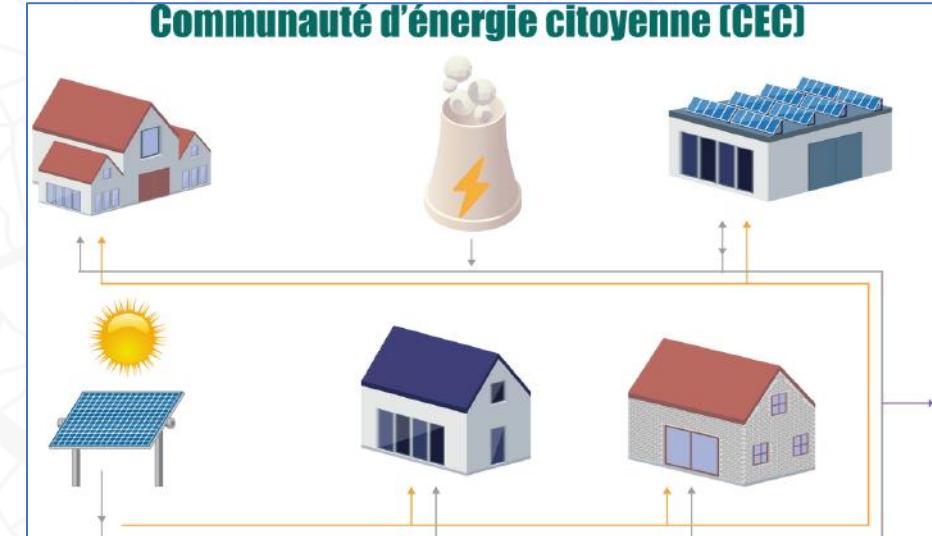
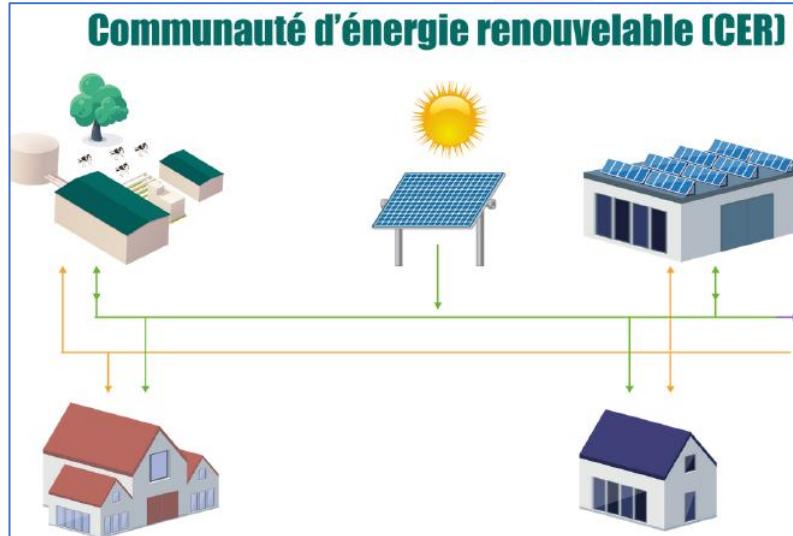
# Partage d'électricité

## 3. Types de partage d'électricité autorisés en Wallonie

partage au sein  
d'un même  
bâtiment



Parc naturel  
CŒUR DE  
CONDROZ





## 3.1 Partage d'électricité au sein d'un bâtiment

### Définition

**Au moins 2 parties** utilisées de manière autonome dans une même construction (ex. des bureaux, des logements, commerces, ou mixité)

**ou** plusieurs constructions relevant d'une même copropriété

**Production** d'électricité :

- sur ou dans le bâtiment,
- à partir de sources renouvelables

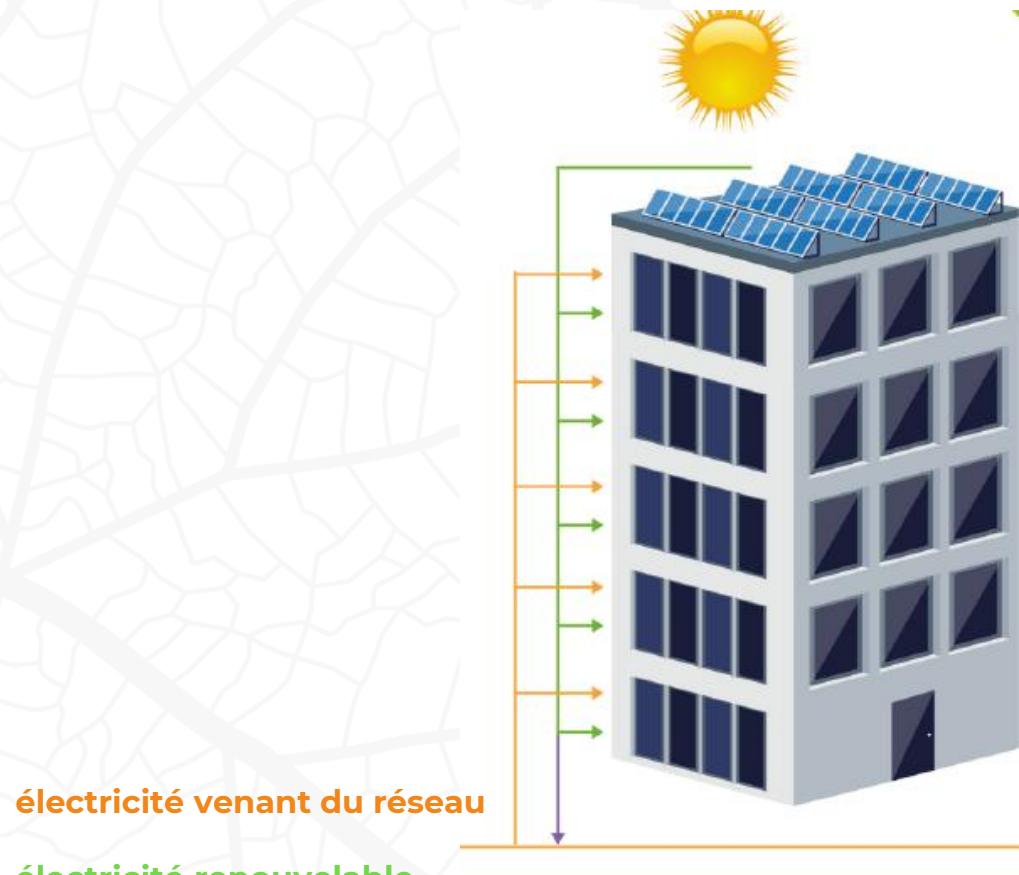
**Autoconsommation collective** par les occupants du bâtiment

Pas d'obligation de créer une personne morale



Parc naturel  
CŒUR DE  
CONDROZ

Pas besoin d'une licence  
de fourniture d'électricité



**BATIMENT**



## 3.2 Partage d'électricité au sein d'une Communauté



2 types de communauté d'énergie

Communauté d'énergie  
**renouvelable**

CER

Communauté d'énergie  
**citoyenne**

CEC



Parc naturel  
CŒUR DE  
CONDROZ

**COMMUNAUTE**



## 3.2 Partage d'électricité au sein d'une Communauté

### 3.2.1 Définition

- **créer une personne morale** (asbl, coopérative, ...)
- **installations de production d'électricité (PV, éolienne, hydroélectricité, cogénération, ...)** propriété de la communauté ou droit de jouissance de la communauté ou propriété d'un membre
- doit reposer sur une **participation ouverte à tout public et volontaire**
- au **minimum 2 membres (2 personnes ou entités juridiques différentes)**
- doit être **contrôlée par ses membres**





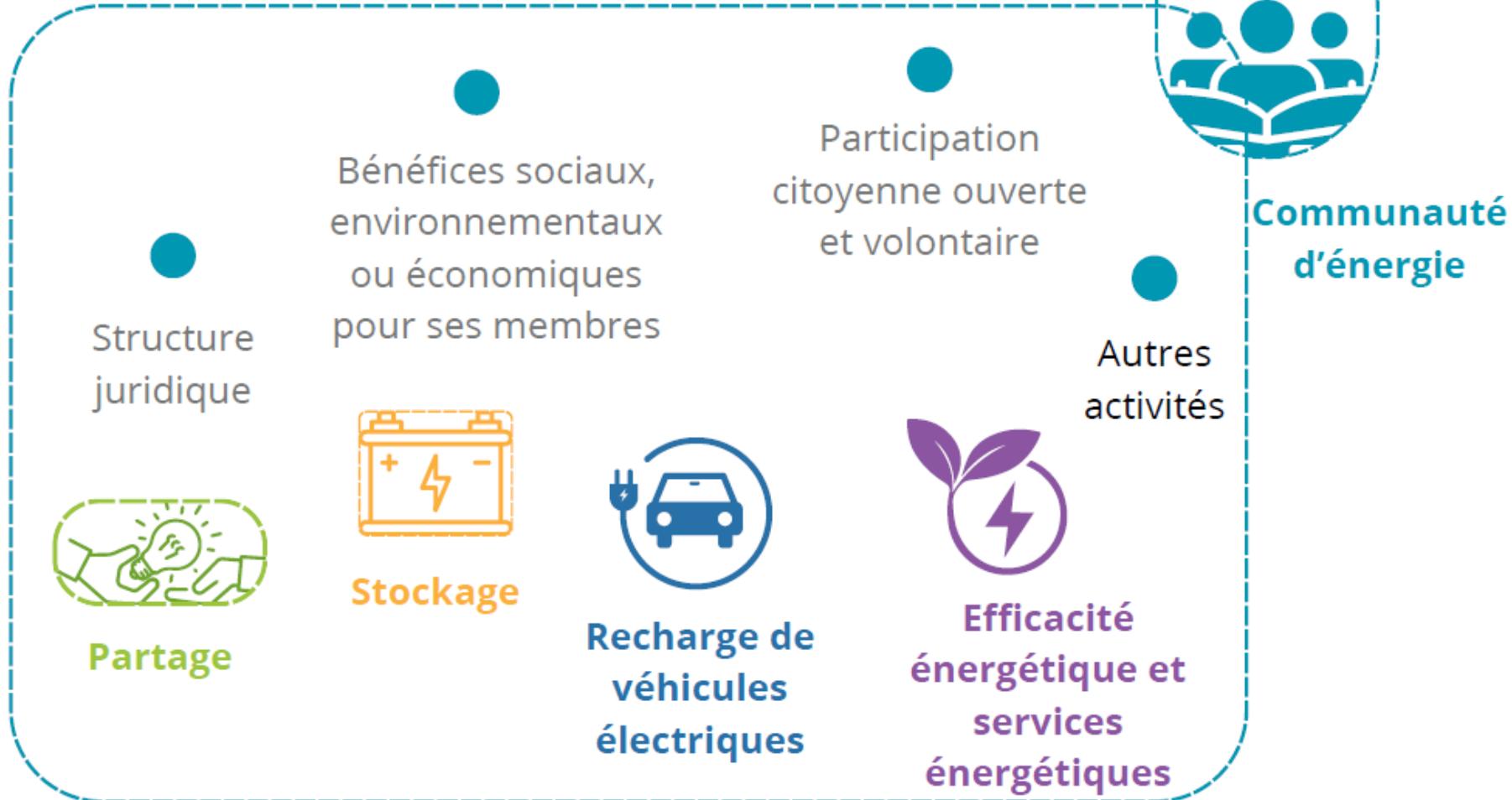
## 3.2 Partage d'électricité au sein d'une Communauté

### 3.2.2 Activités autorisées

Pas besoin d'une licence de fourniture d'électricité



Parc naturel  
CŒUR DE CONDROZ



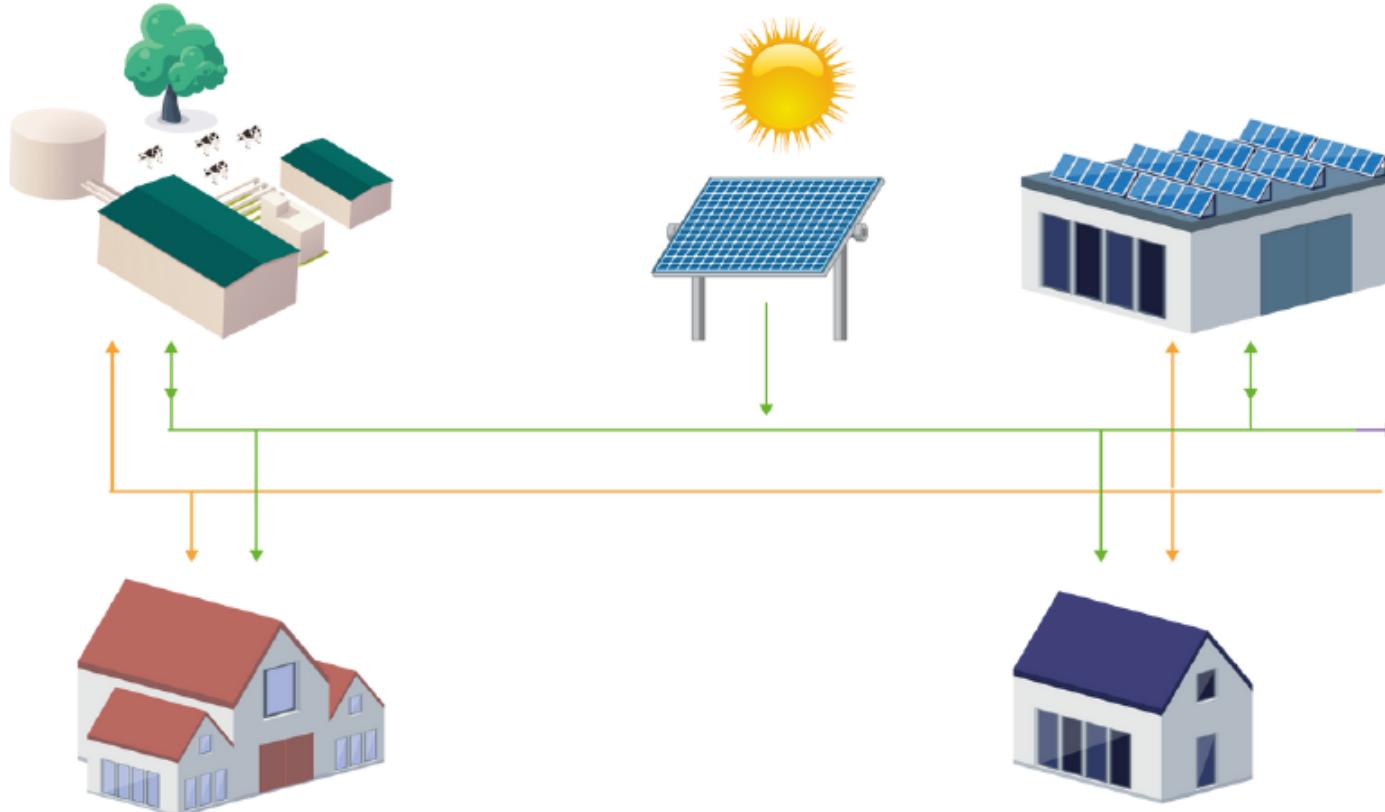
# COMMUNAUTE



## 3.2 Partage d'électricité au sein d'une Communauté

3.2.3

### Communauté d'énergie renouvelable (CER)



**3 types d'acteurs**

1. citoyens

2. PME

3. Autorités locales

- Communes
- CPAS
- Écoles
- Intercommunales
- Asbl locales
- Provinces ...



Parc naturel  
CŒUR DE  
CONDROZ

Périmètre de proximité

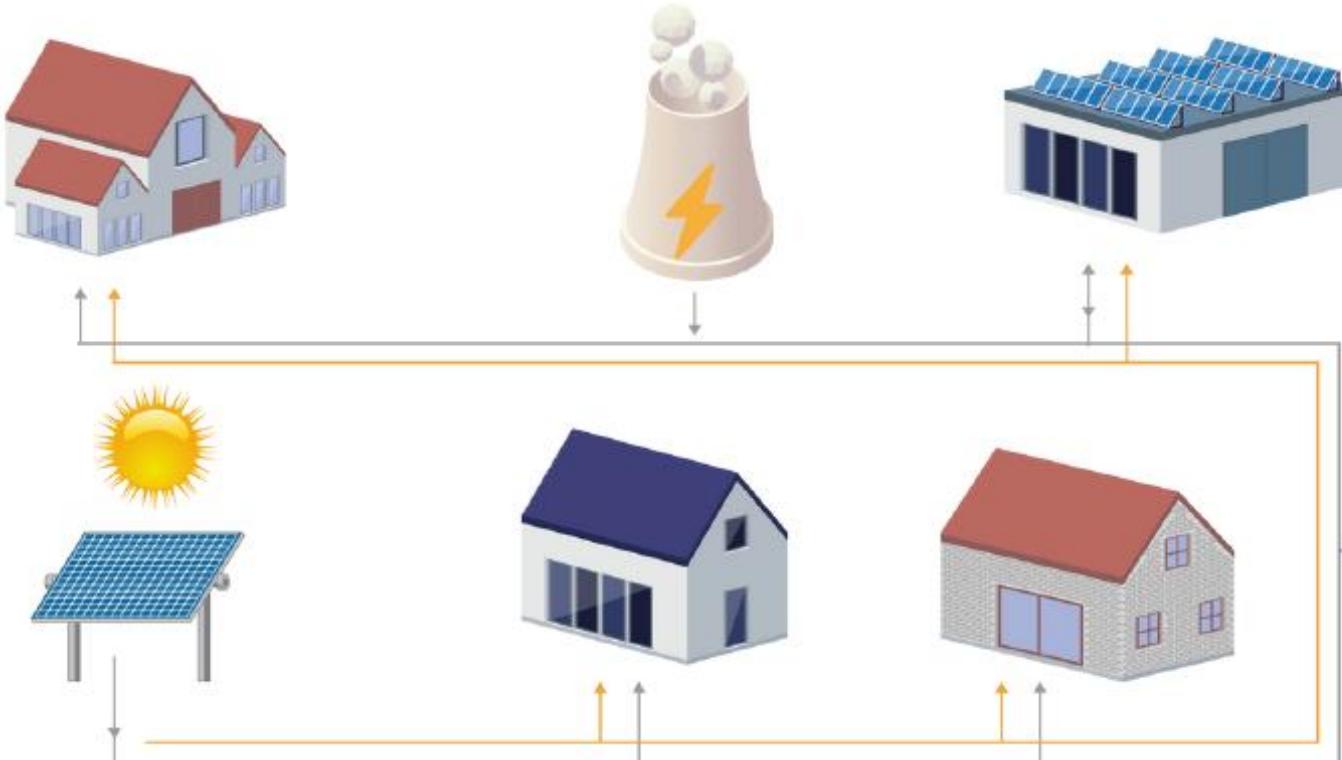
**COMMUNAUTE**



## 3.2 Partage d'électricité au sein d'une Communauté

3.2.4

### Communauté d'énergie citoyenne (CEC)



#### Types d'acteurs

Idem acteurs CER +  
Grandes Entreprises

#### Production d'énergie

renouvelable +  
non renouvelable

#### Périmètre

Wallonie maximum



Parc naturel  
CŒUR DE  
CONDRUZ

**COMMUNAUTE**



## 3.2 Partage d'électricité au sein d'une Communauté

### 3.2.5 Précisions

Une entité juridique ne peut pas créer deux communautés d'énergie.

Une communauté d'énergie ne peut pas être composée d'un seul membre + pas de prise de contrôle par un seul membre.

Un membre (= 1 compteur) ne peut prendre part qu'à une seule activité de partage.

La communauté d'énergie peut créer plusieurs activités de partage du même type (CER ou CEC).



Parc naturel  
CŒUR DE  
CONDROZ

**COMMUNAUTE**



## 3.2 Partage d'électricité au sein d'une Communauté

3.2.6 SYNTHESE		Communauté d'énergie renouvelable (CER)	Communauté d'énergie citoyenne (CEC)
Energie	L' <b>énergie</b> que la communauté produit, autoconsomme, stocke, partage et vend doit être <b>produite à partir de sources d'énergie renouvelables</b>		<b>Electricité uniquement, pas forcément de source renouvelable</b>
Participants	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Personnes physiques, consommateurs et producteurs</b></li> <li>Très Petites Entreprises (<b>TPE</b>) et Petites et Moyennes Entreprises (<b>PME</b>)*</li> <li><b>Autorités locales</b> (communes, CPAS, écoles, intercommunales, fabriques d'églises, asbl locales, ...) rem RCA</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Idem + <b>Grandes Entreprises (GE)</b></li> </ul>
Contrôle	La CER doit être <b>contrôlée par des membres ou actionnaires situés à proximité des installations de production</b> dont elle est propriétaire ou sur lesquelles elle détient un droit de jouissance ou qui sont propriété de participants au partage		La CEC doit être contrôlée par des membres ou des actionnaires qui sont des <b>personnes physiques, des autorités locales</b> ou des <b>Petites Entreprises **</b>
Périmètre	L'activité de <b>partage d'énergie</b> en son sein doit s'exercer <b>au sein d'un périmètre de proximité</b> : la commune (ou les communes) où est l'installation de production , en aval d'un même poste de transformation HT (+ exception si production via une éolienne 9km)		Le partage d'énergie peut se faire <b>à l'échelle de la Wallonie</b>

\* leur participation ne constitue pas leur principale activité commerciale ou professionnelle

\*\*dont l'activité commerciale ou professionnelle principale n'est pas la participation dans une ou plusieurs communautés d'énergie et dont le principal domaine d'activité économique n'est pas le secteur de l'énergie



Parc n

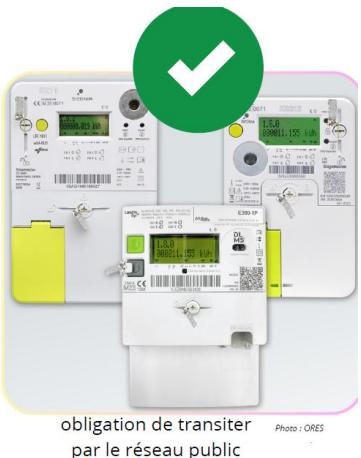
CŒUR DU CONDROZ



# Partage d'électricité

## 4. Mesure des consommations et partages

Passer par le réseau public  
pas de réseau privé

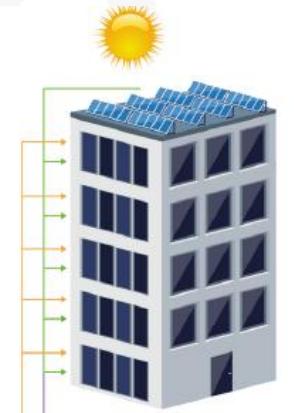
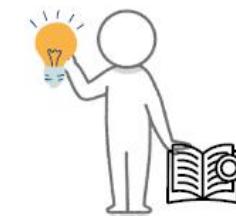


Compteur  
communicant avec  
relevés quart-horaire  
des consommations  
et/ou productions

Comptage et envoi des données de consommation par ORES



électricité  
autoconsommée par  
chaque participant



*Représentant du partage*

Le **représentant** agit entre ORES et les participants au partage. S'occupe de tous les aspects administratifs (mise en place, facturation,...). Peut également faire partie du partage d'énergie en tant que producteur ou consommateur.



Parc naturel  
CŒUR DE  
CONDROZ



# Partage d'électricité

## 5. Quels tarifs ?



Prix de l'électricité partagée discuté entre les participants

Prix pour l'électricité fournie au sein du partage par le(s) producteur(s)

Prix pour l'électricité consommée au sein du partage



- Renonciation définitive au système de compensation (prosumer)
- Renonciation au tarif social pour la part d'électricité provenant du partage



Parc naturel  
CŒUR DE  
CONDROZ

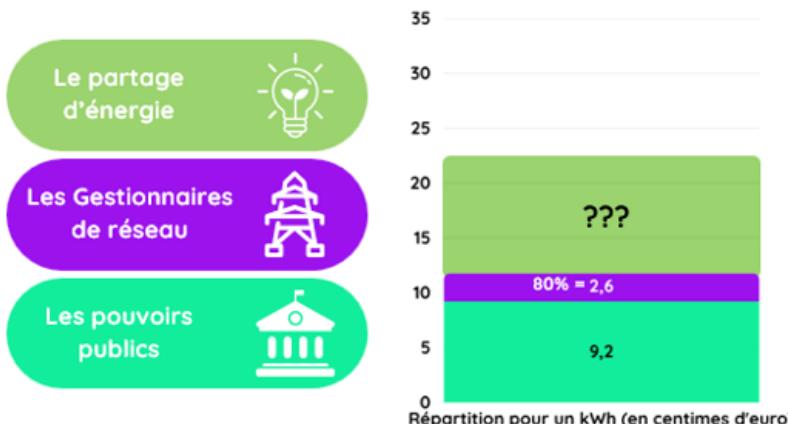


# Partage d'électricité

## 5. Quels tarifs ?

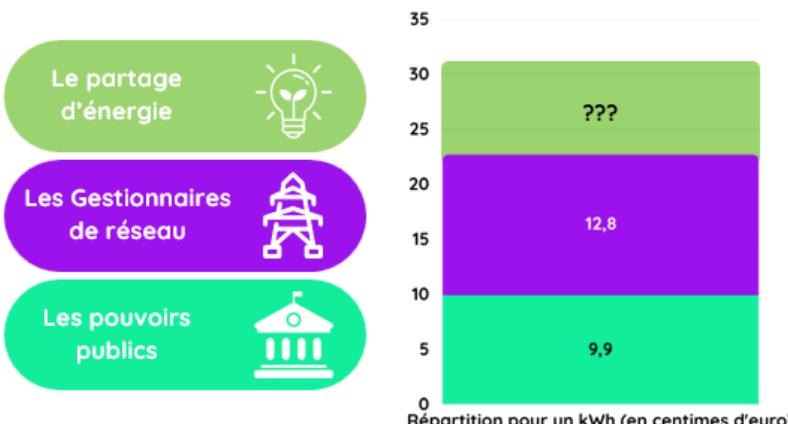
### Autoconsommation Bâtiment

Partie partagée : ??? c€/kWh



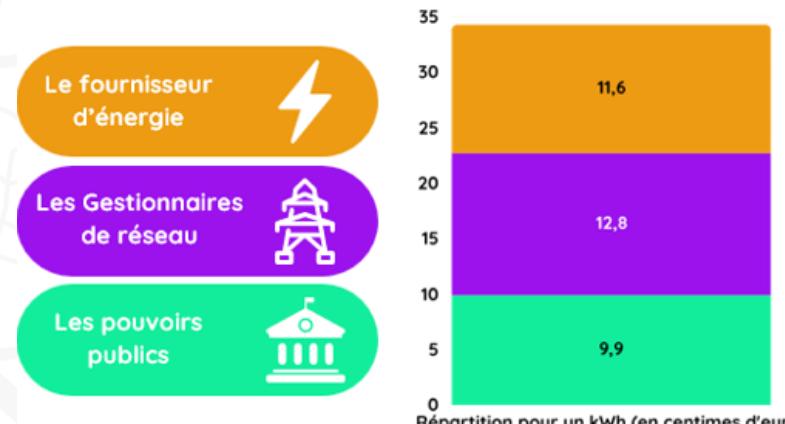
### Autoconsommation Communauté

Partie partagée : ??? c€/kWh



### Injection éventuel surplus vers le réseau

Partie résiduelle : 34,25 c€/kWh



Source : Luminus BasicFlex (06/2025),  
or tarif prossumer et frais annuels



Parc naturel

CŒUR DE  
CONDROZ



# Partage d'électricité

Jusqu'à 3 tours possibles

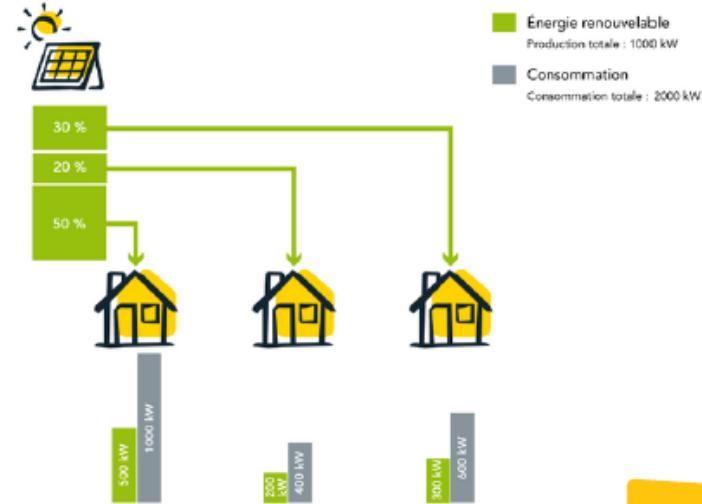


## 6. Comment répartir l'électricité au sein d'un partage ?

Par quart d'heure



Mode Fixe égalitaire



Mode Dynamique au prorata des consommations

Mode Fixe spécifique



Parc nature  
CŒUR DE CONDROZ

Source schémas : ORFS



# Partage d'électricité

## 6. Comment répartir l'électricité au sein d'un partage ?

La répartition de l'énergie mise à disposition des consommateurs faisant partie du partage s'effectue grâce à une clé de répartition déterminée lors de la création de l'activité de partage d'énergie.

Les flux d'énergie en provenance des installations de production d'énergie sont répartis entre les participants tous les quarts d'heures suivant cette clé de répartition.

Si plusieurs unités de production sont présentes dans le partage d'énergie, c'est la somme de l'énergie produite qui est partagée entre les participants suivant la clé de répartition choisie.

La CWaPE (régulateur wallon du marché de l'énergie), a défini une [série de clés de répartition standards](#). Si le représentant désire appliquer un autre type de clé de répartition, celle-ci devra faire l'objet d'une autorisation spécifique.





# Partage d'électricité

## 6. Comment répartir l'électricité au sein d'un partage ?

Lorsque l'ensemble de l'énergie locale n'est pas consommé lors du premier tour de distribution, un deuxième, voire un troisième tour au maximum, peut avoir lieu en appliquant l'une des clés de répartition choisie.

La configuration conseillée dans le cadre d'un partage d'énergie où l'ensemble des participants investissent de manière égalitaire est d'opter pour un premier tour de distribution avec une clé fixe égalitaire, et un second tour avec une clé dynamique au prorata de la consommation.

S'il reste un surplus, celui-ci sera reporté sur les producteurs de manière proportionnelle. Ceux-ci peuvent valoriser ce surplus auprès de leur fournisseur d'énergie.





# Partage d'électricité

## 7. Quelle(s) facturation(s) ?



**Facture du représentant du partage**

Énergie consommée, venant du partage

+

Frais de gestion propres au partage



**Facture du fournisseur d'électricité**

Énergie consommée, venant du réseau électrique

+

Frais de réseau pour l'électricité prélevée au réseau

+

Frais de réseau pour l'électricité venant du partage

**Chaque participant au partage reçoit 2 factures**



Parc naturel  
CŒUR DE CONDROZ

**Rem : au sein d'un même bâtiment : 80% de réduction sur les frais de distribution et transport (hors frais fixes) sur l'électricité partagée**



# Partage d'électricité

## 7. Quelle(s) facturation(s) ?

Le volume **d'électricité partagée** qu'un membre d'un partage reçoit est sujet aux composantes de coûts suivantes :

- 1) Le coût de l'électricité (commodité) vendue au sein du partage
- 2) Les frais de gestion éventuels propres à l'activité de partage d'électricité / de la communauté
- 3) Les coûts de restitution obligatoire de certificats verts au Service Public de Wallonie, à charge du partage (« contribution énergie renouvelable »)**
- 4) Les coûts de transport et de réseau
- 5) D'éventuels frais administratifs supplémentaires facturés par le fournisseur au client qui participe à une activité de partage d'électricité ( $\pm$  75 à 150 €/an TVAC)**
- 6) Les coûts fédéraux (droits d'accise & cotisation énergie)
- 7) Les taxes éventuelles (TVA)





# Partage d'électricité

## 8. Quelles démarches pour créer une communauté d'énergie ?

1



Rédiger les statuts

2



Créer la personne morale

3



Désigner un représentant

4



Notifier la communauté d'énergie auprès de la CWAPE



Parc naturel  
CŒUR DE  
CONDROZ



# Partage d'électricité

## 8. Quelles démarches pour créer un partage ?

1

Étudier la faisabilité

2

Définir les membres et désigner un représentant

3

Installer des compteurs communicants

4

Signer une convention de partage

8



Suivi et facturation

7

Signature d'une convention avec ORES

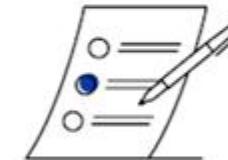


6



Analyse du dossier par ORES

5



Formulaire de demande de création d'activité de partage



Parc naturel  
CŒUR DE  
CONDROZ



# Acteurs d'accompagnement



Parc naturel  
CŒUR DE  
CONDROZ



# Acteurs d'accompagnement

## Chargé de mission énergie du Parc Naturel Cœur de Condroz

- Information (plateforme vulgarisation + outils et ressources : [Solute](#), Themis, [DimCE](#), [Dolibarr](#), [Locomotrice](#))
- Collecte et analyse de données (factures, consommation, production) et pré-faisabilité
- Mises en lien d'acteurs, mobilisation de groupes
- Organisation de séances de travail en groupes et d'ateliers avec acteurs d'animation et experts (facilitateur wallon, CWAPE, ORES, AIEG, [Ecoconso](#), [Ceinture Energétique Namuroise](#), [RCR<sup>2</sup>](#)...)
- Faciliter la création de communauté/partage pilotes :
  - o Communauté Wattlabs créée pour héberger des partages
  - o Mise en contact et activation d'expertises selon les besoins particuliers des groupes
  - o Budget disponible pour financer des accompagnements par des experts et prestataires spécialisés (dimensionnement, aspects techniques, financiers, juridiques, de gestion)





# Acteurs d'accompagnement

**Facilitateur SPW**: Energie Commune asbl

**ORES, AIEG** : informations ; remplacement des compteurs à disques par des compteurs communicants ; gestion administrative des dossiers de partage d'électricité ; application des clés de répartition ; relevés des consommations des membres par  $\frac{1}{4}$  h ; communication des données d'autoconsommation aux fournisseurs et au représentant des partages ;  
MAIS PAS de dimensionnement de partage d'énergie NI de gestion de partage/communauté d'énergie

## BEP Namur Energie

- Projet pilote dans ses bâtiments
- Pour les communes :
  - o mise à disposition **gratuite** d'un outil de préfaisabilité pour les communes
  - o études et mise en œuvre dans les communes (Houyet, Gembloux, Namur, Profondeville, Fernelmont, Andenne)
- Pour les entreprises dans les PAE : projet ZELDA<sup>3</sup> 2023-2026 (Achêne, Créalys, Fernelmont et Gembloux Sauvenière)

**Bureaux d'études privés** (selon expertises : préfaisabilité, dimensionnement, aspects techniques, financiers, juridiques, gestion de partages et communautés)



Parc naturel  
CŒUR DE  
CONDROZ



# Ressources

## SPW

<https://energie.wallonie.be/fr/communautes-d-energie-et-partage-d-energie.html?IDC=10295>

Facilitateur partage d'énergie : <https://energiocommune.be/>

## ORES

<https://www.ores.be/particulier/le-partage-denergie>

<https://www.ores.be/professionnel/partager-de-lenergie>

## AIEG

<https://www.aieg.be/le-partage-denergie/>

<https://www.aieg.be/les-communautes-denergie/>

## CWAPE

<https://www.cwape.be/secteur/communautes-partage-energie>

FAQ : <https://www.cwape.be/taxonomy/term/865>

## BEP Energie

<https://www.bep-developpement-territorial.be/actualites/le-bep-optimise-vos-projets-de-communautes-denergie/>

## Cluster Tweed

Clip Video : Communautés d'Energie en copropriété : le partage au service de tous

<https://clusters.wallonie.be/tweed/fr/ecosysteme-communaute-denergie>

<https://clusters.wallonie.be/tweed/fr/news/ceracle-retrospective-2023-et-perspectives-2024>

<https://macer.clustertweed.be/>, dont FAQ



Parc naturel

CŒUR DE  
CONDROZ

Projet AMORCE : <https://clusters.wallonie.be/tweed/fr/news/feedback-perspectives-du-partage-denergie-en-wallonie-19-decembre-2024>

Projet SOCCER : <https://clusters.wallonie.be/tweed/fr/news/le-guide-pratique-pour-votre-communaute-denergie-renouvelable-en-ligne>



# Vos questions

On se lance ?

communiquer - recruter - créer



Parc naturel  
CŒUR DE  
CONDROZ



© Crédit illustrations :  
**GAL Pays de l'Ourthe**  
**GAL Burdinale – Mehaigne**  
**GAL Condruses**  
**ORES**



Parc naturel  
CŒUR DE  
CONDROZ



# Partage : projets



Parc naturel  
CŒUR DE  
CONDROZ



# Partage : projets

## Communautés notifiées à la CWAPE

<https://www.cwape.be/node/158#communauts-notifies>

Nom	Territoire	Complétude du dossier	Partage d'énergie	Adresse mail de contact
<a href="#">Communauté d'énergie citoyenne Energy For All ASBL</a>	OUGRÉE	11-09-2025 /		<a href="mailto:cefa.asbl@gmail.com">cefa.asbl@gmail.com</a>
<a href="#">Communauté d'énergie renouvelable LASNENERGIE ASBL</a>	LASNE	30-07-2025 /		<a href="mailto:contact@helios-group.be">contact@helios-group.be</a>
<a href="#">Communauté d'énergie citoyenne Courants de Gaume ASBL</a>	CHINY	12-06-2025 /		<a href="mailto:jvyncke@eclipso.be">jvyncke@eclipso.be</a>
<a href="#">Communauté d'énergie citoyenne uni BE 1 ASBL</a>	MONS	17-03-2025 /		<a href="mailto:uni-be1@laurentcardon.be">uni-be1@laurentcardon.be</a>
<a href="#">Communauté d'énergie renouvelable DURBUY 1 ASBL</a>	DURBUY	21-02-2025 /		<a href="mailto:contact@helios-group.be">contact@helios-group.be</a>
Partages autorisés :				
<a href="#">Communauté d'énergie citoyenne ES2 ASBL</a>	YVOIR	15-11-2024	<a href="#">CD-25d24-CWaPE-1077</a> <a href="#">CD-25d24-CWaPE-1078</a>	<a href="mailto:max.bo@raysun.solar">max.bo@raysun.solar</a>
<a href="#">Communauté d'énergie citoyenne Energie Libre ASBL</a>	GESVES	21-10-2024	Partage autorisé : <a href="#">CD-25g30-CWaPE-1039</a>	<a href="mailto:contact@helios-group.be">contact@helios-group.be</a>
<a href="#">Communauté d'énergie renouvelable Soleil d'Aubange ASBL (CERSA)</a>	AUBANGE	28-05-2024	Partage autorisé : <a href="#">CD-24g11-CWaPE-0958</a>	<a href="mailto:lemairej@aubange.be">lemairej@aubange.be</a>



Parc naturel  
CŒUR DE  
CONDROZ



# Partage : projets

## Partages autorisés par la CWAPE

<https://www.cwape.be/node/5618#partages-autoriss>

Nom de la communauté	Nom de l'activité de partage	Territoire	Décision d'autorisation	Date
<u>Communauté d'énergie citoyenne ES2 ASBL</u>	Energilia Wallonie	YVOIR	<a href="#">CD-25d24-CWaPE-1078</a>	24-04-2025
<u>Communauté d'énergie citoyenne ES2 ASBL</u>	DuBocq_ES2OP2	YVOIR	<a href="#">CD-25d24-CWaPE-1077</a>	24-04-2025
<u>Communauté d'énergie citoyenne Energie Libre ASBL</u>	Energie Libre	GESVES	<a href="#">CD-25a30-CWaPE-1039</a>	30-01-2025
<u>Communauté d'énergie renouvelable Soleil d'Aubange ASBL (CERSA)</u>	Soleil d'Aubange (CERSA)	AUBANGE	<a href="#">CD-24g11-CWaPE-0958</a>	11-07-2024



Parc naturel  
CŒUR DE CONDROZ



# Partage : projets

## CER Soleil d'Aubange

[Video G1Plan - Communauté d'énergie renouvelable à Aubange](#)

Accompagnement par le Parc Naturel de Gaume

1<sup>er</sup> partage autorisé en Wallonie

partage d'électricité renouvelable :  
1 autoproducteur (Ville d'Aubange) et  
3 consommateurs (particuliers)

1 représentant du partage d'énergie  
(Ville d'Aubange)

1<sup>re</sup> réunion avec les membres 21/09/2023  
Partage autorisé par la Cwape 11/07/2024  
Début effectif du partage 26/08/2024



Parc naturel  
CŒUR DE  
CONDROZ





# Energie : projets

## **CEC Energie Libre Gesves**

3 agriculteurs participants (2 à Gesves, 1 à Hamois), qui se partagent entre eux la production de trois installations photovoltaïques de puissances 10, 30 et 30 kVA, détenues en autoproduction par chacun d'entre eux.

Accompagnement par bureau d'études

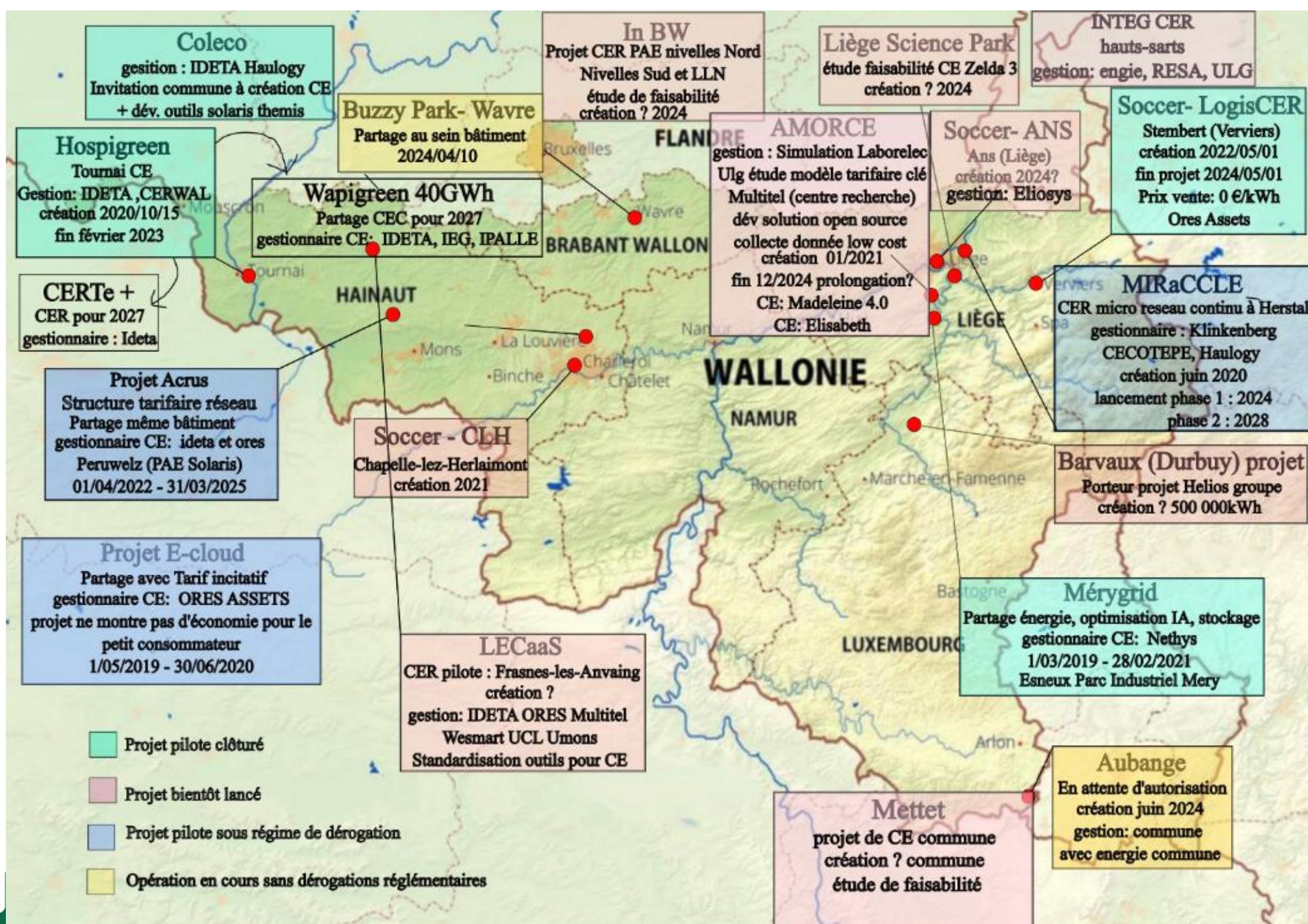
Partage autorisé par la CWAPE le 30/01/2025



Parc naturel  
CŒUR DE  
CONDROZ



Parc naturel  
CŒUR DE  
CONDROZ



Source :  
GAL  
Condruces



# Partage : projets de recherche

## AMORCE : 2021-2024

Proposer des **modèles et des outils** permettant de **répliquer** les communautés d'énergie dans les configurations identifiées comme les plus pertinentes pour la collectivité.

Quantifier le **potentiel d'économies** énergétiques et environnementales dans les prochaines années et de planifier sa réalisation.



Analyse Macro et micro-économique  
pour l'Optimisation et la Réplicabilité  
des **Communautés d'Energie**

## SOCER : 2021-2024

SOCio-économie des Communautés d'Energie Renouvelable

Laboratoires vivants pour élaborer un **guide de bonnes pratiques citoyennes** et identifier les facteurs clés de succès à l'attention des parties prenantes (pouvoirs publics, citoyens, entreprises, secteur associatif et non marchand), pour mettre en place des **CER** et de la **mobilité partagée inclusives**.



Parc naturel  
CŒUR DE  
CONDROZ



# Partage : projets pilotes

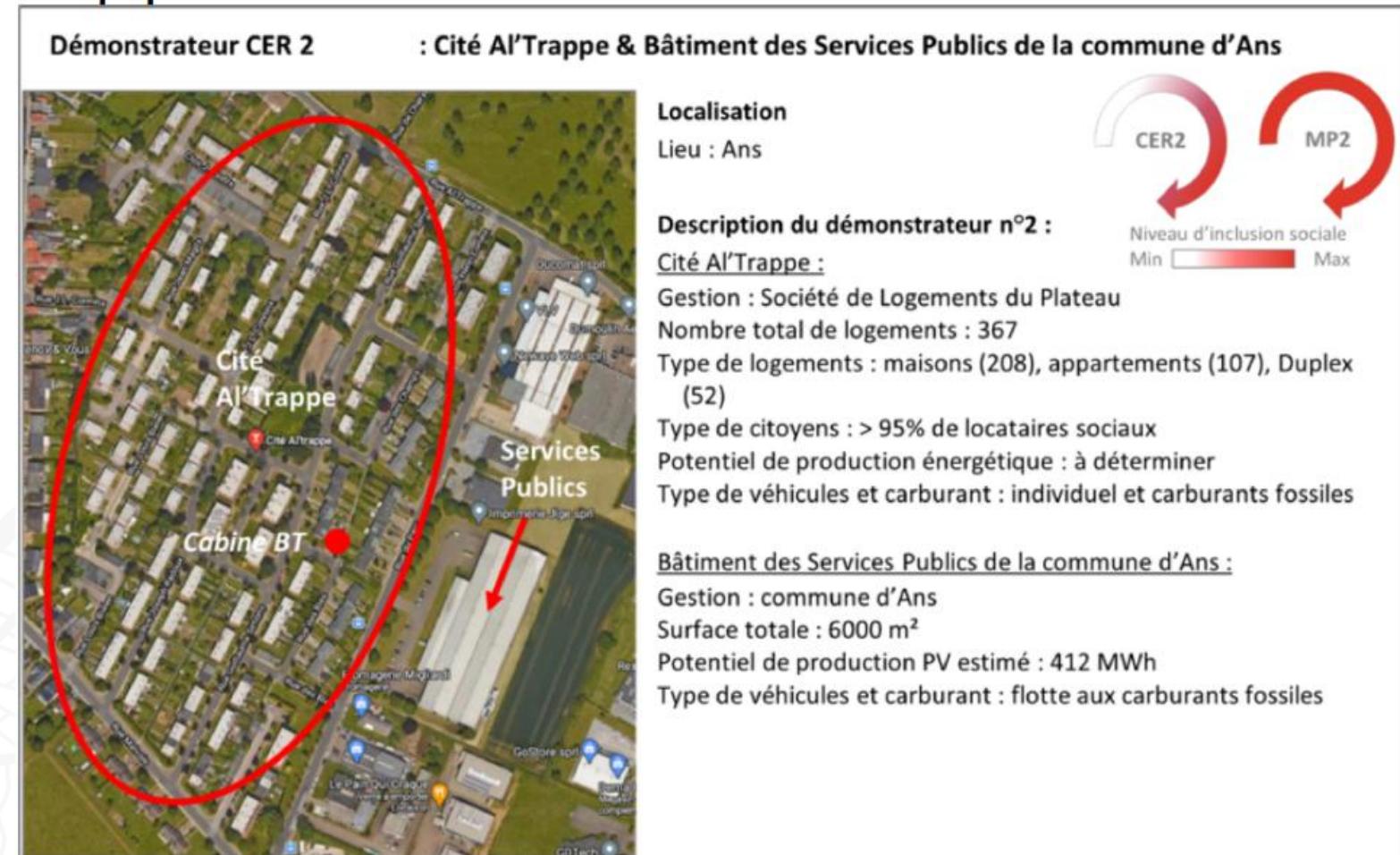
## SOCCKER :

À Verviers, Ans et Chapelle-lez-Herlaimont, des living labs ont permis de définir les bonnes pratiques pouvant conduire l'ensemble des collectivités locales à partager leur énergie et leur mobilité.

## Ville d'ANS :

Décision de l'OA de la SLP du 17/12/2024  
changement de compteurs à l'ensemble du parc immobilier (environ 1740 logements) avec priorité aux 367 logements de la cité Al'Trappe

société CERANS devrait voir le jour début 2025 en vue du partage d'énergie à Ans



Parc naturel  
CŒUR DE  
CONDROZ



# Partage : projets pilotes

## SOCCKER



[https://www.cwape.be/sites/default/files/2024-08/Rapport\\_LogisCER\\_Version\\_finale\\_v2.pdf](https://www.cwape.be/sites/default/files/2024-08/Rapport_LogisCER_Version_finale_v2.pdf)



Parc naturel  
CŒUR DE  
CONDROZ

ORES a initié un projet-pilote de partage d'énergie dans une communauté d'énergie renouvelable (CER) en partenariat avec Logivesdre, une société de logement de service public en Wallonie. Ce projet vise à inclure les populations précarisées dans la transition énergétique.

Après avoir obtenu une dérogation de la CWaPE, le projet a débuté le 1er mai 2022 pour une durée de 24 mois. Pendant cette période, l'unité de production renouvelable a produit 40,70 MWh, dont 25,82 MWh ont été partagés et consommés au sein de la communauté. Les participants ont dû encore acheter 95,97 MWh auprès de leur fournisseur.

Le taux de partage s'élève à 63,4% et le taux d'autosuffisance à 21,2%.

Le projet a également permis de tester divers éléments : la réduction de la pointe de prélèvement via un incitatif financier, la mise à disposition de données en temps réel, la comparaison des clés de répartition, et la comparaison des données à 15 minutes avec des données en quasi temps réel, entre autres.

L'accompagnement des participants est un pilier important du projet, incluant des rencontres en porte-à-porte, des rapports trimestriels et des appels téléphoniques.

Cet accompagnement personnalisé est crucial pour les ménages, qui posent de nombreuses questions sur des thématiques variées telles que la facturation, le fonctionnement du compteur communicant, et le chauffe-eau électrique.



# Partage : projets pilotes

AMORCE

## Living Labs – MADELEINE

1<sup>er</sup> partage énergie en Wallonie au sein d'un bâtiment

Depuis septembre 2024

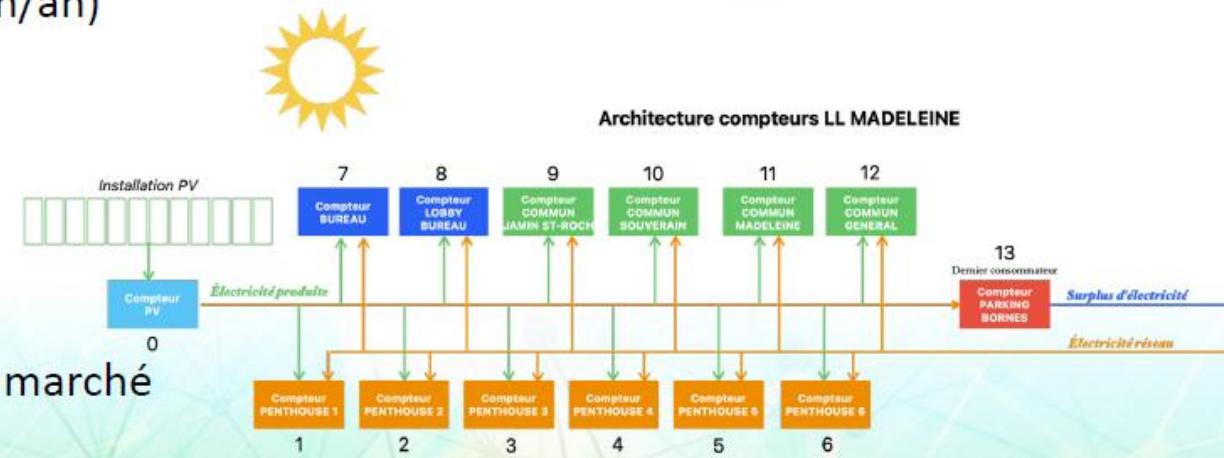
- 600 m<sup>2</sup> de commerces, 3000 m<sup>2</sup> de bureaux, parkings (avec 8 bornes de recharge pour VE)  
10 appartements et 6 penthouses « de standing »
  - Noshaq Immo, restera propriétaires des assets de production d'EnR et des plateaux de bureaux.
- 1 compteur d'injection (PV : 61,2 kWc)
- 13 compteurs de prélèvements (146 875 kWh/an)
- Clé de répartition avec 3 itérations
  - Fixe spécifique (0% parkings/bornes)
  - Fixe égalitaire
  - Prorata de la consommation

Modèle :

Prix énergie partagée = 30% inférieur au prix du marché

Taux de couverture = 36%

Taux d'autoconsommation = 91%



Parc naturel  
CŒUR DE CONDROZ





# Partage : projets pilotes

## Video : G1Plan - Les communautés d'énergie - Hospigreen

Porté par **IDETA** en collaboration avec les sociétés e-NosVents et CERWAL à partir de 2020, la CER asbl HospiGREEN rassemble uniquement des consommateurs publics :

- le Centre Hospitalier CHWaPi (Sites Union et Notre-Dame),
- le Centre Régional Psychiatrique Les Marronniers,
- la Maison de Repos et de Soin du CPAS de Tournai Moulin à Cailloux
- IDETA (siège social et centre d'entreprises Negundo).

Trois unités de production alimentent la CER:

- une éolienne du parc éolien de Tournai Ouest (2.2 MW)
- deux unités de production photovoltaïques (120 kWc) installées sur les toits du centre d'entreprise Négundo à Tournai Ouest.

Le CHWapi, le CRP Les Marronniers et la maison de repos du CPAS Moulin à Cailloux ont des besoins énergétiques importants mais ne disposent pas d'espace suffisant ou d'infrastructures adaptées à l'installation d'éoliennes ou de panneaux photovoltaïques sur leurs sites. Grâce à la mise en place de la CER, ses membres peuvent désormais bénéficier d'un mixte d'unités de productions qu'e-NosVents et IDETA mettent à leur disposition et consommer de l'énergie verte.





# Partage : projets

## Entreprises

Buzzy Park à Wavre, ce parc d'affaires dispose d'espaces de stockages et de bureaux, mais aussi de 538 panneaux photovoltaïques. L'électricité qu'ils produisent est vendue directement aux 21 entreprises locataires des lieux, qui se sont regroupées dans une « communauté d'énergie ».



Le Liège Science Park construit aussi sa communauté d'énergie avec un autre modèle (voir site web de la SPI)



[Video : dossier Waldorado sur les communautés d'énergie dans les entreprises](#)

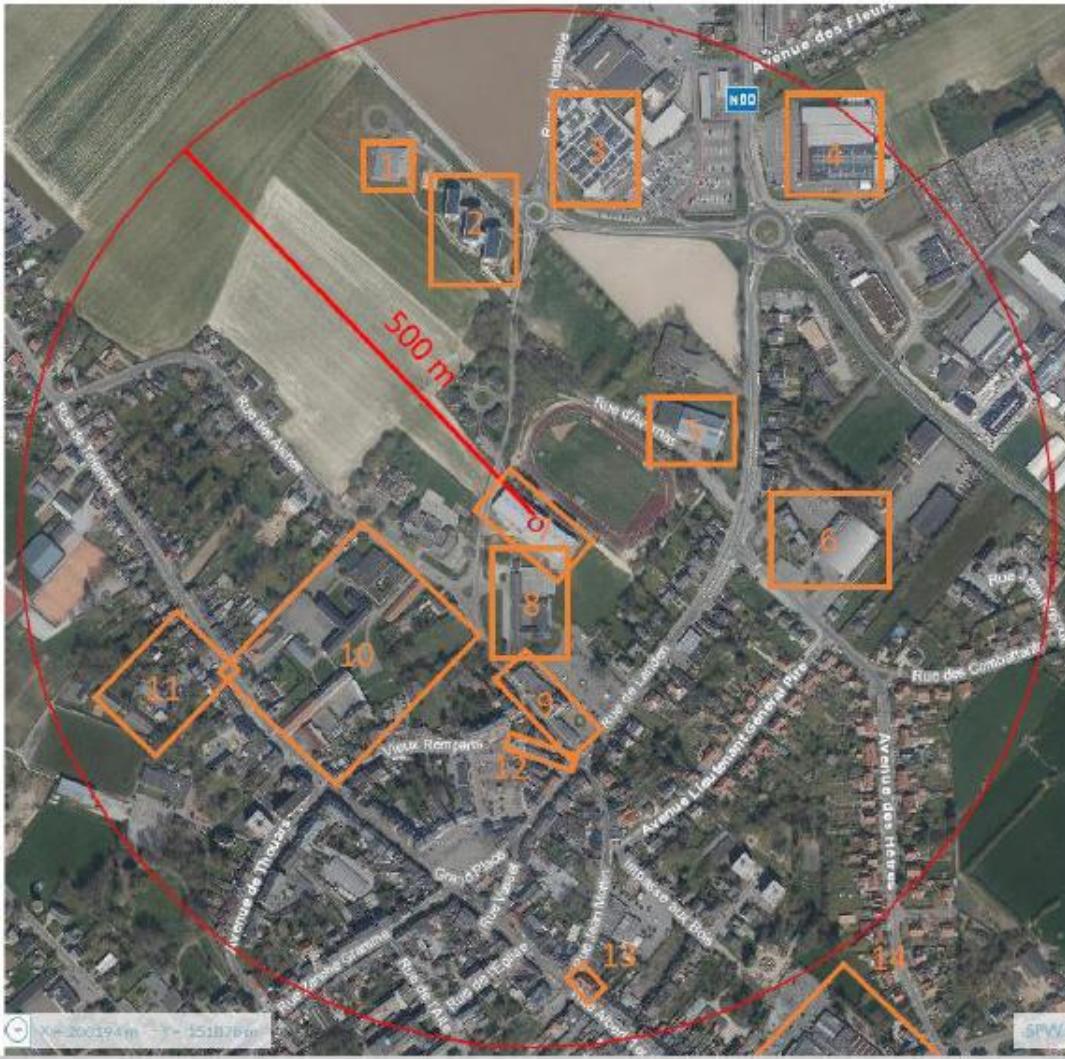


Parc naturel  
CŒUR DE  
CONDROZ



# Partage : projets

## Projet de Hannut – Périmètre initial



1. Crèche
  2. Maison de repos « Les Loriers »
  3. Intermarché
  4. Mr. Bricolage
  5. Hall sportif
  6. Marché Couvert & académie
  7. Hall indoor d'athlétisme
  8. Ecole Les Lauriers (FWB)
  9. Administration communale
  10. Athénée Royale de Hannut (FWB)
  11. Site de la Saline
  12. Maison du social
  13. Carrefour Market
  14. AD Delhaize

Le périmètre contient :

- 844 logements
  - 196 affectations tertiaire, réparties selon l'estimation suivante :
    - 80 commerces de proximité
    - 30 établissement HoReCa
    - 30 affectation de bureaux
    - 20 entrepôts ou ateliers
    - 35 autres affectations (bibliothèque, funérarium, église, ...)



Parc naturel  
CŒUR DE  
CONDROZ